

fenêtres s/ cour

15 janvier 2019
Numéro 453

Le journal du SNUipp-



École-familles

Ensemble



actu
Salaires : et nous ?

grand angle
Vote de confiance

décryptage
Redoublement

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points*: l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n°07 027 138 - BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. - Conception : INSIGN - Photographie : Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

casden.fr

01 64 80 64 80

Appel non surtaxé
Coût selon votre opérateur



Retrouvez-nous chez

BANQUE
POPULAIRE **+X**

École-familles, je t'aime moi non plus

Leur implication dans l'école est bénéfique pour l'élève, mais il n'est pas toujours évident de tisser de bonnes relations avec les parents. L'institution incite les enseignants à le faire sans donner vraiment du temps ou de la formation.

5

l'enfant

**Le collectif c'est
bénéfique**

6

actu

**Rémunérations : et nous ?/
8-9 Évals CP : bis repetita ?/
Libres de s'exprimer/
Une rentrée 2019 en manque
de postes.**

10

grand angle

Vote de confiance

La participation aux élections professionnelles a été importante en fin d'année. Les enseignants ont été encore plus nombreux à désigner le SNUipp-FSU comme syndicat majoritaire dans le primaire.

22

métier&pratiques



Redoublement, les clignotants au rouge/
25 Trois questions à Agnès Florin/
26 Reportage : croire c'est pas savoir !/
28 Portrait : le mieux pour les tout-petits/
29 Questions-réponses/Le prélèvement
à la source.

30

lire/sortir!

**Conter pour compter/
31 Trois questions
à Aldebert**

34

interview

**Dominique Cau-Bareille
« S'autoriser à être critique »**

32

société

Climat, l'affaire du siècle /
33 La réforme de l'ordonnance de 45.

FENÊTRES SUR COURS Hebdomadaire du syndicat national unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris, tél. : 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

Régis Metzger **RÉDACTION :** Francis Barbe, Lilia Ben Hamouda, Laurent Bernardi, Mathilde Blanchard,
Laurence Gaiffe, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Francette Popineau, Virginie Solunto

CONCEPTION-RÉALISATION : NAJA www.naja.paris / éditoriale : NAJA Presse, graphique : Susanna
Shannon pour NAJA **IMPRESSION :** SIEP Bois-le-Roi **RÉGIE PUBLICITÉ :** Mistral Media, 12 rue Lafayette
75015 Paris, Tél. : 01 40 02 99 00 **PRIX DU NUMÉRO :** 1 euro **ABONNEMENT :** 23 euros
ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284. Adhérent du syndicat de la presse sociale

éditorial

Plan A/plan B

Une pétition en ligne monstre proposant de saisir les tribunaux pour imposer la justice climatique et sociale qui n'obtient qu'une forme de non-réponse méprisante révélatrice de l'inaction de l'État sur le climat. Une mobilisation sociale d'ampleur, atypique et inédite qui exige un tout autre partage des richesses et un renouveau démocratique à laquelle répond une loi anti-casseurs de bien triste mémoire,



**UN PLAN B
POUR L'ÉCOLE,
LES SALAIRES,
LA FONCTION
PUBLIQUE, LE
PARTAGE DES
RICHESSES, LE
CLIMAT...**

après une série de mesures largement insuffisantes et contestables sur le pouvoir d'achat.

Une légitime exigence de revalorisation salariale d'ensemble pour sortir du gel du point d'indice et de la stagnation globale des salaires à laquelle répond le développement du salaire au mérite pour les fonctionnaires sans aucun coup de pouce

au Smic et aux bas salaires. Des mobilisations de fonctionnaires mettant en avant le besoin d'une fonction publique renforcée pour améliorer les services publics alors que l'État prévoit plus que jamais de les « réformer » en dynamisant le statut de la fonction publique. L'urgence d'investir pour une école s'attaquant aux inégalités quand la mise sous contrôle des enseignants dans une loi présentée au Parlement en dit long sur les priorités.

Agissons résolument pour un plan B, en ce début d'année 2019, pour une école démocratisant la réussite de tous les élèves, une revalorisation générale des salaires, une Fonction publique renforcée, la justice climatique et sociale dans le cadre d'une autre répartition des richesses et d'une démocratie renouvelée.

Bonne année à toutes et à tous !

ARNAUD MALAISÉ

Joint à ce numéro, un
4 pages *Evaluations CP*,
CEI, un dépliant *Univer-*
sité de printemps pour les
départements 01, 71, 07,
26, 38, 42, 69, 73.





vous présente
ses meilleurs vœux pour **2019**.

Des vœux de fraternité, d'accueil
et de combats pour
**une école dont tous les enfants
ont besoin.**

Images de Zai / Conception d'Alan Siemys



Se syndiquer, c'est facile !



adherer.snuipp.fr





Le collectif c'est bénéfique

La littérature affirmait l'influence du mode de garde pendant les trois premières années de la vie sur le développement comportemental et émotionnel des enfants, une étude de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et des universités de Bordeaux et de la Sorbonne le confirme. L'étude a porté sur une cohorte de 1 428 enfants de Nancy et de Poitiers. Dans un premier temps, le mode de garde principal utilisé à quatre mois, huit mois, un an, deux ans et trois ans a

été rapporté. Puis un questionnaire a pu mesurer les comportements et émotions (problèmes relationnels, symptômes émotionnels, hyperactivité-inattention, problèmes de comportement et comportement prosocial) aux trois ans, cinq ans et demi et huit ans des enfants. Ceux qui ont fréquenté un mode de garde collectif (27 % des enfants) sont trois fois moins susceptibles d'éprouver des problèmes émotionnels ou de rencontrer des difficultés

"ILS FONT AUSSI PREUVE DE PLUS D'EMPATHIE"

relationnelles entre trois et huit ans que ceux gardés chez eux. Et ils le sont deux fois moins pour les 44 % accueillis chez une

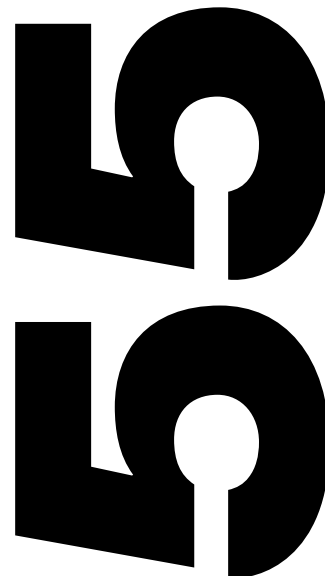
assistante-maternelle.

Habités à partager et à fréquenter des enfants plus jeunes

qu'eux, ils font aussi preuve de plus d'empathie. Selon les chercheurs, un des facteurs déterminants est la multitude de possibilités offertes par les lieux d'accueil collectifs ainsi que la qualité des modes d'accueil français. Ces observations qui doivent être confirmées à plus grande échelle plaident pour un développement massif des places en crèche. VIRGINIE SOLUNTO

DONC LES FESSÉES ET LES TALOCES. LE TEXTE PRÉVOIT LA REMISE D'UN RAPPORT AU GOUVERNEMENT POUR ÉVALUER LES MOYENS NÉCESSAIRES À UNE POLITIQUE DE SENSIBILISATION, VOIRE DE MESURES DE FORMATION À LA PARENTALITÉ AUPRÈS DES ADULTES.

C'EST LE NOMBRE DE PAYS DANS LE MONDE QUI INTERDISENT LES CHÂTIMENTS CORPORELS SUR LES ENFANTS DEPUIS QUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA FRANCE A ADOPTÉ À LA QUASI UNANIMITÉ FIN NOVEMBRE LE PROJET DE LOI CONTRE LES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES (VEO). EXIT



Et nous ?

Ce sont plus de 17 000 mails qui ont été envoyés en quelques jours au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander à l'occasion des fêtes de fin d'année, une augmentation des rémunérations des personnels des écoles.

Le lundi 10 décembre dernier, lors de l'allocution télévisée du président de la République, ni les professeurs des écoles ni les autres personnels travaillant dans les écoles, notamment les AESH, n'ont eu le sentiment d'être pris en compte dans les annonces qui ont été faites. *Et nous, alors ?* Aussi dès le milieu de semaine un mail à envoyer au premier employeur de France pour lui demander un geste en direction des salaires des PE a été proposé par le SNUipp-FSU pour faire écho à l'indignation des enseignants des écoles. Des rémunérations qui comme toutes celles des salariés de la Fonction publique sont au point mort et même régressent depuis une dizaine d'années entre gel du point d'indice et non prise en compte de la hausse du coût

de la vie. 17 205 mails ont été envoyés, mais à ce jour aucun n'a reçu le début d'une réponse. A moins qu'il ne faille entendre dans l'annonce de Jean-Michel Blanquer sur RTL de « créer un observatoire des rémunérations enseignantes » une forme de réponse. Un observatoire... mais pour observer quoi ? Que les rémunérations des professeurs des écoles sont parmi les plus basses des pays comparables de l'OCDE ou encore bien inférieures aux cadres de la Fonction publique ou du secteur privé ? Que les salaires des PE au bout de 15 ans ont 300€ d'écart avec leurs homologues certifiés du second degré du fait de l'absence de primes, indemnités ou heures supplémentaires et d'un déroulement de carrière moins avantageux ?





L'ALPHA ET L'OMÉGA

Ces chiffres sont connus de tous, le SNUipp-FSU n'a cessé de les rappeler, notamment dans les colonnes de *Fenêtres sur cours*, mais il nous faudrait un « observatoire » pour s'en assurer ?! Peut-être faut-il rappeler au ministre qu'il n'est pas besoin d'ajuster des jumeaux. Ces chiffres, le syndicat ne les invente pas, ils sont publiés chaque année dans le *Rapport annuel de la Fonction publique* et disponibles par une simple requête sur un moteur de recherche. Cela aura l'intérêt de faire gagner un peu de temps, d'énergie voire d'économiser quelques deniers publics, en s'évitant une énième commission. Mais le projet est bien d'une autre nature et derrière des propos comme « le

point d'indice n'est pas l'alpha et l'oméga de la rémunération », il faut voir un dangereux glissement vers une rémunération individualisée et au mérite. Pour sûr que le patron de la rue de Grenelle essaiera encore de qualifier cette analyse de « *lubie d'une organisation syndicale* » qui a tout de même été largement confirmée majoritairement par la profession dans les écoles aux toutes dernières élections. Aussi c'est bien dans les luttes et les mobilisations à venir, avec ou sans stylos rouges, que les enseignants, avec les autres personnels, de l'école, devront montrer leur colère et continuer à faire valoir leur droit à une juste rémunération.

LAURENT BERNARDI



ÉVALS CP : BIS REPETITA ?

Sourd aux remarques et aux propositions des enseignants, le ministère entend engager fin janvier une nouvelle phase d'évaluation dans les classes de CP, calquée sur la première et tout aussi sujette à caution. La première vague imposée aux classes de CP et de CE1 avait suscité une levée de boucliers des enseignants mais aussi d'une large partie du monde de la recherche en éducation. Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : la communauté éducative s'accorde à qualifier ces tests d'inadaptés, d'inutiles, source d'échec pour les élèves. Ils sont surtout destinés à justifier la politique éducative de la rue de Grenelle, engageant un pilotage du système par les résultats et des changements dans les programmes. Là encore, les tests sont centrés sur la maîtrise du décodage, laissant trop peu de place à la compréhension, encodage et production d'écrit écartés, non-prise en compte des progrès en cours et des rythmes d'apprentissages différents d'un élève à l'autre. Là encore, les enseignants sont exclus des processus de conception, d'analyse et d'exploitation de ces tests et aucune réponse n'est apportée aux besoins identifiés. Le SNUipp-FSU réitère donc sa demande d'abandon de ce dispositif et propose aux autres organisations syndicales de s'adresser ensemble au ministre pour dénoncer ce protocole d'évaluation.



Direction, une aide dans toutes les écoles

Des tâches qui s'alourdissent, des responsabilités accrues et une aide administrative supprimée, la direction d'école souffre. Dans le cadre des discussions à venir avec le ministère, le SNUipp-FSU rappelle l'urgence de « *doter toutes les écoles d'un emploi pérenne et qualifié d'aide au fonctionnement de l'école* ». Il propose un courrier-type aux équipes pour qu'elles saisissent leur maire et leurs parlementaires de la



© Camille Millerand/NAJA

question et sollicitent le soutien des parents d'élèves. Le SNUipp-FSU s'oppose aussi à toute transformation du statut de directeur d'école pour

en faire un « *supérieur hiérarchique* ». C'est le sens du texte signé avec le SNUDI-FO, la CGT-Éduc'action et SUD-éducation.

École à 3 ans : cadeau au privé

100 millions d'euros, c'est ce que coûteront à l'État les dépenses de fonctionnement liées à l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, selon une étude d'impact du gouvernement. Cette somme sera transférée aux communes du fait de l'extension de l'obligation de financement de 6 à 3 ans. 50 millions pour les écoles publiques, qui accueilleraient 23 000

élèves supplémentaires et autant pour les écoles privées, qui elles n'en prévoient que 3 000. Cette somme déjà rondelette ne prend pas en compte les dépenses d'investissement « *qui ne peuvent être mesurées à ce stade eu égard à la diversité des situations locales* » lesquelles risquent d'alourdir lourdement la facture. La nouveauté de l'obligation scolaire à

3 ans, c'est l'obligation qui est maintenant faite aux mairies de participer dans les mêmes proportions aux frais de scolarité des élèves qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de 3 000 élèves supplémentaires, mais bien des 300 000 déjà scolarisés dans le privé dorénavant à la charge des municipalités.

Libres de s'exprimer

Dans la loi « Pour une école de la confiance » examinée en février par les parlementaires, l'article 1 inquiète. Sa formulation concernant l'« exemplarité » des enseignants ouvre la voie à une obligation de réserve qui musèlerait les personnels. Le SNUipp-FSU a interpellé le

ministre plusieurs fois à ce sujet. Il a reconnu que la rédaction de cet article devrait évoluer pour « *lever les ambiguïtés* ». Pour défendre ce droit de chacun et chacune à s'exprimer : la pétition #Jesuisunenseignant.

SUR SNUIPP.FR, RUBRIQUES ACTUALITÉS / EXPRESSIONS.

Focus

LES PIAL EXPÉRIMENTÉS.

Des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont expérimentés depuis le début de l'année scolaire. L'objectif annoncé est de tenter d'améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap en partant des besoins exprimés par les écoles et les établissements avec des moyens en AESH distribués géographiquement à l'échelle de bassins de collège ou de circonscriptions. « *Passer d'une logique de compensation individuelle à une prise en compte des besoins exprimés par l'organisation pédagogique* », indique le ministère. Un changement à double tranchant puisqu'il ne sera pas toujours facile d'arbitrer entre la notification individuelle formalisée dans un PPS et les besoins exprimés par les équipes. Pour le SNUipp-FSU si l'idée de créer une « *brigade* » d'AESH sur chaque circonscription ou bassin peut être intéressante, elle ne doit pas être conduite dans une logique de réduction budgétaire mais en tenant compte des personnels et des besoins réels.

Les parents aux urnes

Avec une participation en légère hausse, 4 362 561 parents d'élèves ont voté cet automne pour désigner leurs représentants aux conseils d'écoles. Ils ont accordé

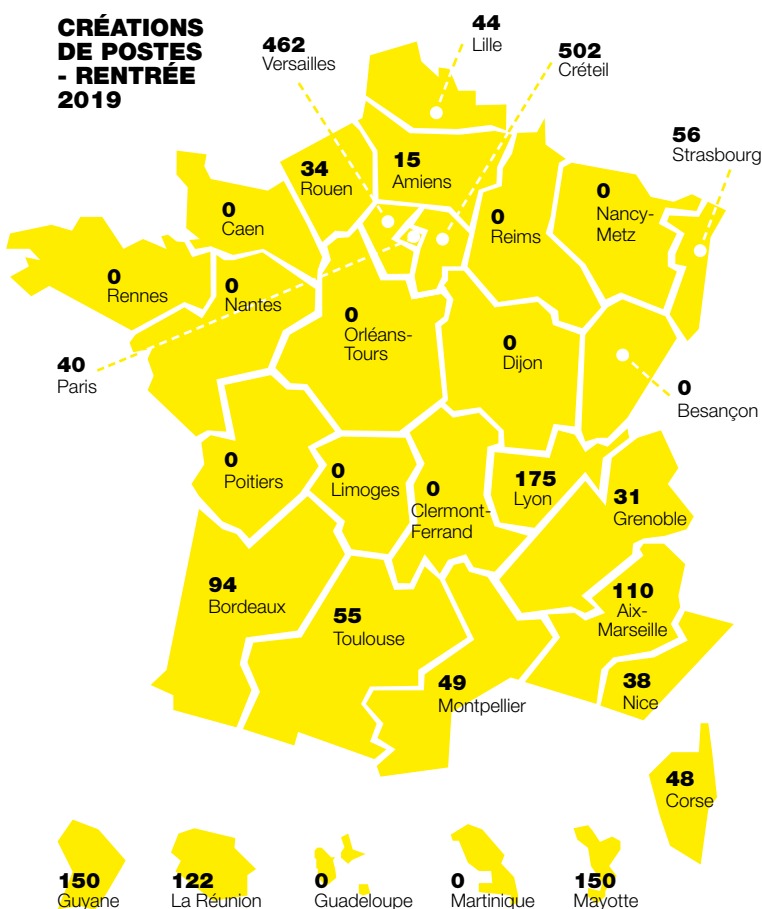
63,85% des suffrages à des listes non constituées en associations, 15,73% à des associations locales, 11,30% à la FCPE, 5,42% à des listes d'union et 2,08% à la PEEP.

Une rentrée 2019 en manque de postes

La répartition académie par académie des postes créés pour la rentrée 2019 a été dévoilée, avec zéro moyen supplémentaire pour un bon tiers d'entre elles. Les 2 325 « *moyens d'enseignement* » distribués ne suffiront pas à remplir l'objectif de dédoublement des CE1 en REP et REP+, ainsi qu'à mettre en œuvre l'instruction obligatoire à 3 ans. Deux dispositions qui à elles seules en

consommeraient 5 000. Autant de moyens qu'il faudra donc, comme l'an passé, trouver ailleurs. Ce qui conduirait à en finir définitivement avec le « Plus de maîtres », à fermer aussi dans le rural, en maternelle, tout en chargeant un peu plus les autres classes. Dans de nombreux départements les cartes scolaires à venir s'annoncent redoutables...

CRÉATIONS DE POSTES - RENTRÉE 2019



150 autres postes sont mis en « *réserve* » pour la poursuite du plan *Autisme*, les conventions rurales et d'éventuelles mesures d'ajustement.

3 questions

UN BESOIN D'ORGANISATION



Stéphane Sirot, historien, spécialiste du syndicalisme.

1. LES GILETS JAUNES METTENT-ILS LES SYNDICATS HORS-JEU ?

Je ne pense pas. Le besoin d'organisation reste présent et les syndicats restent un instrument qui fonde une manière de s'organiser. Les gilets jaunes eux-mêmes fonctionnent d'ailleurs en micro-organisation locale. En revanche ce mouvement, comme d'autres, montre une capacité de construction, de revendications, en dehors des structures traditionnelles. Cette mobilisation nationale, qui est parvenue de façon inédite à durer et à obtenir des concessions, interroge les structures pérennes qui sont en effet menacées.

2. POURQUOI DES MÉFIANCES RÉCIPROQUES ?

D'abord, on a constaté ces quarante dernières années un phénomène de désyndicalisation. Depuis 1995, aucun mouvement de travailleurs n'a fait fléchir un gouvernement, du coup l'efficacité des organisations syndicales semble réduite. De plus, à force de s'inscrire dans le dialogue social, elles ont pu être perçues comme

des relais de l'institution s'inscrivant dans une vaste sphère du pouvoir institutionnel. Elles n'apparaissent plus comme une opposition. Il y a un brouillage de leur image entre pouvoir et contrepouvoir. De leur côté, les syndicats, continuent de concevoir leurs pratiques dans des formes ritualisées de négociations collectives ou de luttes, avec peu d'impact concret. Ils ont alors été mis face à un mouvement qui a adopté des pratiques de rapports de force et de luttes de classe moins familières ou raisonnables. Les syndicats se sont aussi mis à distance en raison de craintes liées à des revendications premières sur les taxes, qu'ils considèrent comme des outils de redistribution sociale.

3. QUELS PROLONGEMENTS POSSIBLES ?

La diversité du mouvement ne permet pas de tabler sur un prolongement politique stable. En revanche, on peut parier sur des rééditions de ce type de mobilisation, avec un phénomène d'exemplarité. Cela interroge donc les syndicats sur leurs pratiques, le système de délégation et sur leur usage des réseaux sociaux qui reste encore modeste. Or ces derniers créent de nouvelles dynamiques et concourent à une demande forte des individus de participer à une construction collective de la démocratie.

PROPOS RECUEILLIS PAR MATHILDE BLANCHARD

Vote de confiance

Retour sur des élections professionnelles qui ont vu le SNUipp-FSU confirmé comme premier syndicat des écoles.

Quels enseignements tirer des élections professionnelles où les enseignantes et les enseignants des écoles étaient invités à désigner leurs représentants pour les quatre années à venir ? Le premier, c'est qu'il aura fallu de la détermination pour accéder aux urnes. Une procédure de vote toujours aussi complexe depuis la mise en place du scrutin dématérialisé, une plateforme ministérielle « *débranchée* » toute une partie de la première journée et des bugs à répétition sur le reste de la période de vote : on aurait voulu décourager les personnels de participer à ces élections qu'on ne s'y serait pas pris autrement. Et pourtant, ils ont été 170 351 à mettre leur bulletin dans l'urne, une participation en hausse de plus de trois points par rapport à 2014. Cette hausse témoigne d'un réel attachement des enseignants à leurs syndicats et au paritarisme. Deuxième enseigne-

ment, avec 76 832 voix à l'élection aux Commissions administratives paritaires départementales (CAPD), le SNUipp-FSU sort renforcé du scrutin en progressant de 7 715 voix. Il est le seul syndicat à disposer d'élus dans chaque département, le signe d'une proximité réaffirmée sur tous les territoires.

INDISPENSABLE DIALOGUE SOCIAL

Même chose s'agissant de l'élection à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN) où le SNUipp recueille 73 785 voix et conserve ses six sièges, devant le SE-Unsa avec 41 818 voix et trois sièges. Le Snudi-FO arrive en troisième position avec 23 669 voix et un siège. Dernier enseignement, ces résultats sonnent comme un sérieux avertissement au gouvernement et tout particulièrement au ministre de l'Éducation nationale. Alors qu'un projet de réforme de l'État entend considérablement amoindrir les prérogatives des instances de concertation et de dialogue social, il faudra compter avec des représentants syndicaux légitimés par ce scrutin, déterminés à jouer au quotidien tout leur rôle de défense des personnels et d'une école de la réussite pour tous les élèves. F.B.

PSYEN : EN HAUT DE L'AFFICHE

Avec un taux de participation de 71,3 %, la FSU confirme sa place de première fédération syndicale chez les psychologues de l'Éducation nationale. Ses deux syndicats, le SNES et le SNUipp qui faisaient liste commune recueillent 51,47 % des voix et cinq sièges sur les neuf à pourvoir à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN). Même chose au plan local où la FSU, avec le SNUipp et

le SNES, arrivent en tête dans 28 Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) sur 32.

LA FSU A GAGNÉ UN SIÈGE au Conseil commun de la Fonction publique, instance de consultation regroupant les trois fonctions publiques (territoriale, hospitalière et d'État).

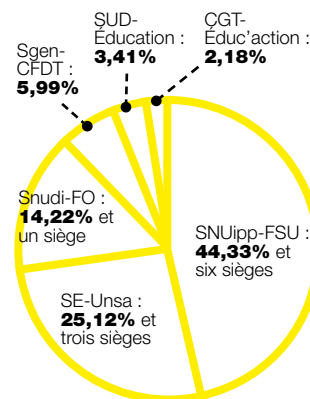
AUX CAPA DES PEGC, les listes communes SNUipp-FSU et Snes-FSU obtiennent au global 22 sièges sur les 42 qui étaient à pourvoir.

LES AESH ONT VOTÉ

Avec un score de 29,91 % en moyenne aux Commissions consultatives paritaires des AESH / AED dans les trente académies et 64 sièges, la FSU arrive première devant FO, 13,72 % et l'UNSA 12,72 %. À noter, la hausse de la participation chez ces personnels malgré les nombreux obstacles et empêchements de voter. Des résultats qui seront un réel point d'appui pour faire avancer la reconnaissance de ces métiers devenus indispensables aux établissements scolaires.

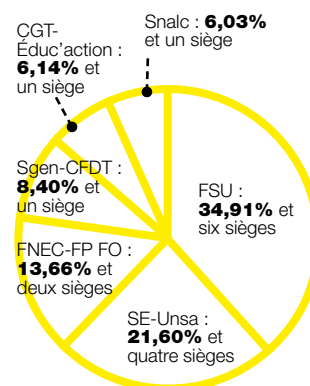
CAPN : LE PODIUM

Avec 7 822 voix supplémentaires par rapport à 2014, le SNUipp-FSU conserve sa première place et ses six sièges à la CAPN qui traite des opérations nationales liées à la carrière des enseignantes et des enseignants des écoles.



CTM : LA FSU CONFORTÉE

Avec 34,91 % des voix, la FSU arrive largement en tête de l'élection au Comité technique ministériel où les syndicats sont consultés sur tous les textes réglementaires concernant les personnels et le fonctionnement de l'école. Une confiance renouvelée par les personnels à la première fédération de l'Éducation nationale.



Les résultats par département

Pour chaque département apparaissent les pourcentages de voix des deux syndicats arrivés en tête à l'élection aux Commissions administratives paritaires départementales (CAPD).

XX %* obtenu par le SNUipp-FSU

XX %* obtenu par un autre syndicat

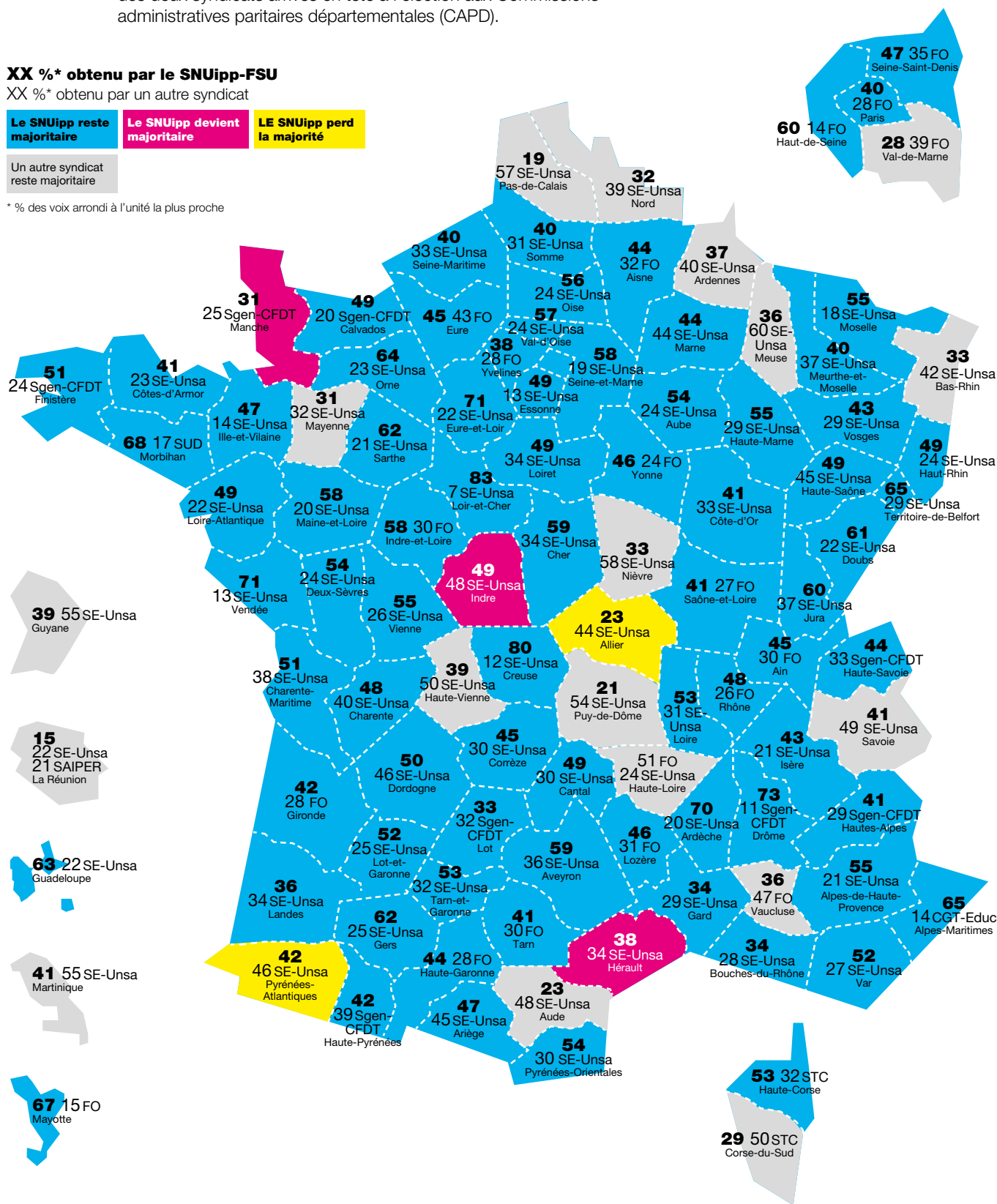
Le SNUipp reste majoritaire

Le SNUipp devient majoritaire

Le SNUipp perd la majorité

Un autre syndicat reste majoritaire

* % des voix arrondi à l'unité la plus proche



École-familles, je t'aime moi non plus

Les bonnes relations école-familles sont un facteur de réussite des élèves, particulièrement pour ceux en difficulté. Mais tisser des liens solides ne s'improvise pas, c'est une démarche éminemment professionnelle pour laquelle le temps et la formation manquent souvent.



Dossier réalisé
par Lilia Ben Hamouda,
Laurent Bernardi,
Mathilde Blanchard
et Pierre Magnetto.

dossier 13



École-familles,
je t'aime moi non plus [suite]

« Pour construire l'école de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur ». Plus de cinq ans après la publication de la loi sur la refondation de l'école et de la circulaire dont est tiré cet extrait, où en est-on de la relation école-familles ? Si le législateur a affiché de belles ambitions, concrètement les obligations de service n'ont pas beaucoup évolué, ou de manière confuse : deux rencontres individuelles ou collectives avec les parents et six heures pour les conseils d'école avec leurs représentants élus (lire ci-contre). Cependant, l'idée que la collaboration entre les deux parties est un levier d'amélioration des résultats scolaires des élèves fait relativement consensus. « Partenariat », le concept est même inscrit dans les textes depuis la loi d'orientation de 1989 et poursuivi dans celle de 2013 avec celui de coéducation. Mais pour autant, la mise en œuvre reste embryonnaire et s'avère très complexe. Un véritable statut du parent d'élève délégué n'a toujours pas vu le jour et il est parfois difficile de trouver des parents volontaires pour siéger dans des conseils d'école où leur parole n'est pas toujours légitimée.

LE MÉTIER BOUSCULÉ

Dans un dossier paru en septembre dernier, entièrement consacré aux relations école-familles de la maternelle au lycée, l'Institut français de l'éducation (Ifé) note deux difficultés principales. « Ces évolutions bousculent le métier et la formation au métier, puisque le référentiel professionnel augmente en tâches au-delà de celles d'enseignement stricto sensu et demande aux profession-

nels de forger de nouveaux gestes de métier ». Ce n'est d'autant pas évident que, comme le souligne Françoise Lorcerie, directrice de recherche au CNRS (lire p19), « travailler avec les parents doit être une volonté d'équipe. Or les enseignants ont déjà bien du mal à s'expliquer entre eux sur leurs pratiques de classe. Comment alors pourraient-ils le faire sereinement avec les parents ? C'est le cœur du professionnalisme des équipes qui n'est pas assez soutenu dans l'organisation scolaire aujourd'hui. Discuter entre soi, réfléchir entre soi des questions pédagogiques, c'est le premier pas si on veut accueillir les

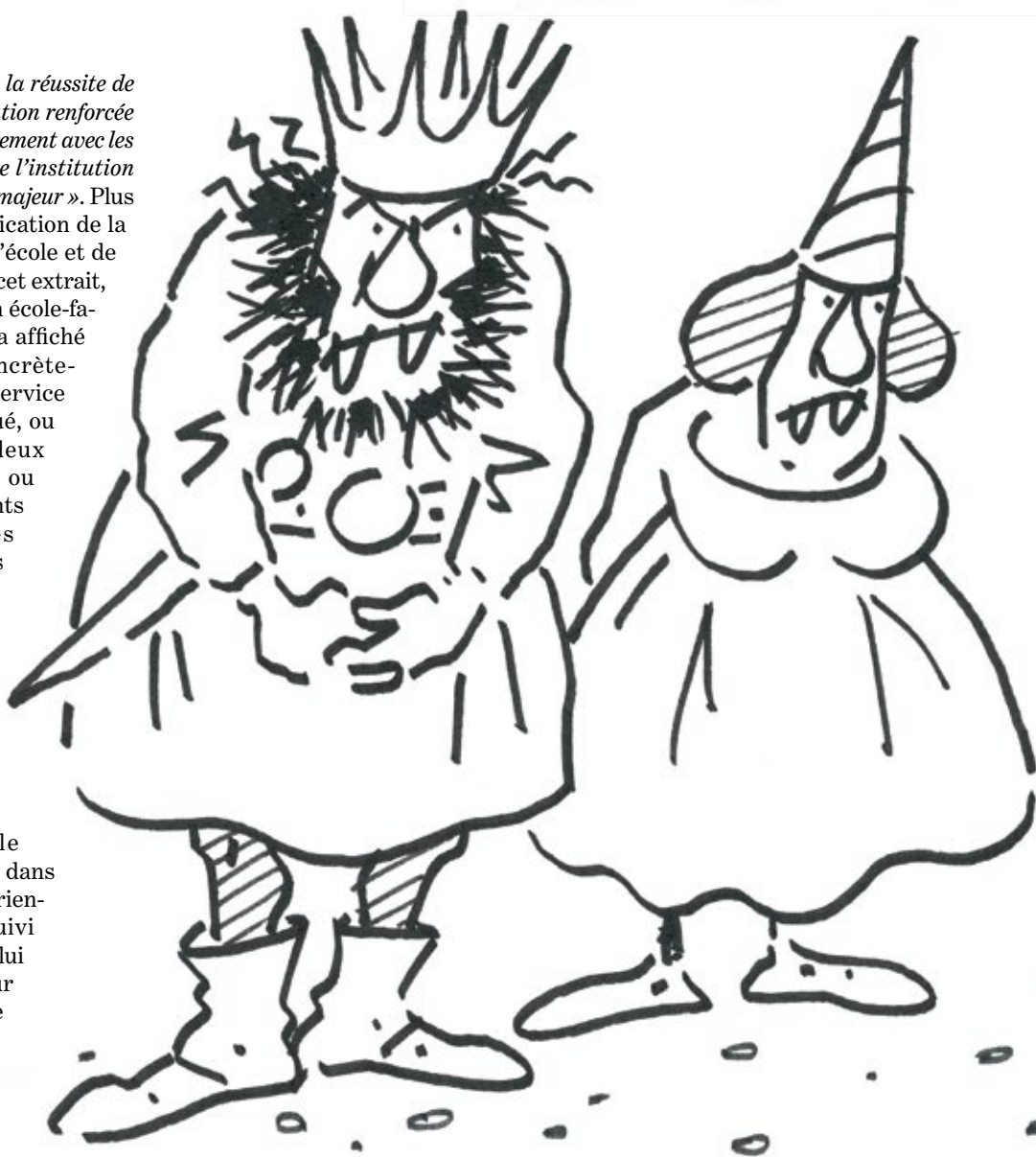
parents avec leurs questions ».

Double difficulté a priori qui s'accroît avec le fait que tous les parents doivent être accueillis quel que soit leur rapport à l'école.

ŒUVRER ENSEMBLE DEPUIS DES PLACES DIFFÉRENTES

Les leviers pour tisser des liens ne manquent pas, ni les initiatives sur le terrain comme le montre l'équipe de l'école des Plantiers à Manosque... Au pays de Jean Giono, elle a bâti un parcours culturel alliant lieux de représentation et participation des parents (lire

MONSIEUR ET MADAME
HUIT JOURS QUE JE N'A



LÉZOGRES, ÇA FAIT
PAS VU VOS FILLES !..



“Il ne s’agit pas pour les parents d’envahir l’école, mais d’investir la scolarité. Il ne s’agit pas pour les enseignants de faire la morale ou de rendre des comptes à des « clients usagers », mais d’éclaircir ce qui reste opaque”



COOPÉRER ! Concrètement, la place des parents à l’école n’a pas beaucoup évolué depuis 30 ans, ou alors de manière assez floue. Si le référentiel de compétences des PE insiste sur le lien avec les parents, dans les obligations réglementaires de service, les heures dédiées aux rencontres avec les familles sont noyées dans les 48 heures qui doivent permettre aux enseignants de travailler en équipe, mais aussi d’élaborer les projets personnalisés de scolarisation des élèves en situation de handicap et d’en assurer le suivi. Il reste toujours les six heures annuelles consacrées aux conseils d’école. Trop peu pour assurer une coopération effective. On reste donc éloigné de l’idée d’alliance éducative pour la réussite des élèves, de l’ambition affichée par la loi de Refondation de 2013 qui redéfinit la place des parents en tant que partenaires préoccupés par la réussite de leurs enfants. Une loi qui appelle à ouvrir l’école dans le cadre de projets promouvant la parentalité.

Reste que cette relation école-familles est trop souvent « *asymétrique* », imposée de façon « *normée* » par l’institution ce qui pose problème aux familles les plus en rupture avec les codes de l’école. Dans ce cas, la relation ne doit pas être une source d’aggravation des inégalités scolaires, notamment lorsque le lien de confiance est rompu. Et lorsque le conflit s’installe, pas facile d’en sortir tant les enjeux affectifs et réactionnels peuvent être importants. L’enfant peut parfois être pris dans un conflit de loyauté entre l’école et ses parents. Aussi il est nécessaire que chaque adulte qui œuvre à son éducation soit reconnu, légitimé, dans le rôle qu’il occupe. Œuvrer ensemble, mais depuis des places différentes, c’est aussi cela qui est complexe à réaliser. Cela ne peut être une exhortation à... cela s’apprend, se travaille, se construit par la formation continue notamment qui peine à donner une réelle place à cette compétence professionnelle. Construire la relations école-familles n’est pas seulement un outil au service de la réussite scolaire, mais d’une manière qu’on pourrait qualifier plus politique, un levier pour faire du commun dans le sens où l’éducation n’implique pas seulement l’institution, mais tous ceux qui y prennent part (lire p16).

P16-17). À l’école maternelle Cayras à Sainte-Livrade-sur-Lot, c’est aussi sur la culture que l’équipe a misé, en s’appuyant sur le conte et le plaisir partagé de les raconter. « *Il importe d’en cerner les objectifs. Il ne s’agit pas pour les parents d’envahir l’école, mais d’investir la scolarité. Il ne s’agit pas pour les enseignants de faire la morale ou de rendre des comptes à des « clients usagers », mais d’éclaircir ce qui reste opaque pour nombre de parents afin de contribuer à la réussite et à l’émancipation de tous leurs élèves* », souligne Jacques Bernardin, docteur en sciences de l’éducation (lire p17).



À MANOSQUE (04)

Oser le culturel

À l'école des Plantiers de Manosque la relation aux familles est inscrite au quotidien dans le projet d'école.

Ce n'est pas sur les toits mais devant le portail de l'école des Plantiers que se tient à chaque entrée et sortie des classes, Nathalie Brazier-Carré, directrice de l'école de ce quartier de Manosque classé politique de la ville dans les Alpes-de-Haute-Provence. « *Être présente physiquement, se rendre disponible, garder sa porte ouverte* », car ici « *au-delà des mots que l'on colle dans les cahiers, la communication avec les familles passe beaucoup par l'oral* », explique-t-elle. Il faut redire, expliquer et même parfois faire traduire par des mamans qui prêtent main-forte. La solidarité et l'accueil commencent ainsi dans cette école du pays de Giono qui a fait de la relation aux familles son credo et même le cœur de son projet pour améliorer les apprentissages des élèves. Dans les deux classes de CP à 12, les parents ont été invités à venir assister à des séances de lecture le matin avant la récréation. Les parents inscrits par binôme ont vu leurs enfants et la classe au travail dans le lent et difficile apprentissage de la lecture. Pendant le temps de récréation qui suivait, les enseignantes ont pu échanger avec les parents et ainsi faire le lien entre le travail de la classe et le temps de relecture demandé aux élèves le soir à la maison. « *Une aide précieuse pour nous* », témoignent deux mamans algérienne et slovène, nouvellement arrivées en France. Comme près des deux tiers des parents de cette école, elles n'ont pas suivi leur scolarité en France et l'équipe pédagogique a l'ambition de leur faire découvrir le système scolaire français.

ALLER AU CENTRE-VILLE

Ce projet sera reconduit au deuxième trimestre mais cette fois sur des séances d'ateliers mathématiques avec l'idée de

Cause commune

La relation aux parents reste trop souvent asymétrique.

L'idée est communément admise : l'implication parentale dans la scolarité de leur enfant est une aide. Ainsi les enseignants, interrogés par Carole Asdih* dans son étude menée en 2012 sur onze écoles, répondent majoritairement qu'ils ont besoin des parents et qu'ils en attendent beaucoup. Beaucoup trop peut-être, car ces attentes correspondent souvent à ce que sont en mesure de faire des familles des classes moyennes ou aisées laissant ainsi de côté celles qui n'arrivent pas à mobiliser les ressources nécessaires. Un constat qui questionne particulièrement la culture professionnelle enseignante qui a tendance à cultiver une norme éducative du « *bon parent d'élève* ». Du côté de l'institution le constat est quasi identique, alors qu'elle inscrit les parents comme « *partenaires de l'école* » ce qui induit une relation égalitaire, elle hésite encore à leur laisser la main en matière d'orientation et de redoublement, ou encore à leur donner une véritable place dans les instances de concertation

leur déniaient bien souvent leur capacité à parler au nom de l'intérêt général. Dans le même temps, l'évolution libérale de nos sociétés conduit à des attentes parentales fortes sur la scolarité de leurs enfants pas toujours compatibles avec une école qui cherche par tous les moyens à faire du commun dans un cadre égalitaire et collectif. Aussi, entre une place d'assujettis, de partenaires ou de clients, la politique scolaire a plutôt cherché à composer qu'à trancher définitivement, laissant la place à une pluralité d'usages sociaux du système scolaire. Peut-être faudrait-il garder à l'esprit, comme le propose le psychosociologue Jean Epstein, que « *la collaboration école-famille n'est pas seulement un moyen d'améliorer les résultats scolaires mais doit devenir une fin en soi, d'un point de vue démocratique* ». Celle de la construction commune d'une école dont les enfants et notre société ont besoin.

*Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Montpellier.

© Camille Millierand/NAJA

3 QUESTIONS À....

« RENVERSER
L'AUTO-
DÉVALORISATION »

Jacques Bernardin,
docteur en
sciences
de l'éducation et
président du GFEN

1.

QUELLES SONT LES PISTES
POUR AMÉLIORER LA
RELATION ÉCOLE-FAMILLE ?

Sans doute faut-il d'abord convaincre de ses bénéfices. Souvent, les parents de milieux populaires rechignent à venir à l'école car ils s'estiment mal placés, peu légitimes ni outillés pour aider leur enfant. Établir une relation de confiance est propice à l'engagement sans réserve de l'élève dans les apprentissages. A contrario, rien de pire que le doute ou la suspicion de ne pas « faire ce qu'il faut » voire le déni réciproque. Par ailleurs, les parents ayant peu fréquenté l'école n'imaginent pas que leur appui est indispensable. Or, la façon dont l'école est parlée à la maison, dont la scolarité est préparée, suivie et accompagnée, est un facteur clé pour l'implication et les progrès, au-delà même de toute aide technique. Enfin, harmoniser les interventions éducatives – sur le plan des comportements ou du travail du soir – permet d'éviter les contradictions, de coordonner les appuis et d'en redoubler les effets.

2.

QUELLE POSTURE
PROFESSIONNELLE CHEZ
L'ENSEIGNANT ?

Comme à l'égard des élèves, une posture d'accueil et d'attention, respectueuse des singularités : les parents sont sensibles à la façon dont ils sont perçus. Il faut se départir des stéréotypes sociaux et

des postures de surplomb, s'efforcer d'entendre et de comprendre les propos et attitudes des parents... y compris pour pouvoir les discuter si nécessaire. Rencontrer les parents pour les connaître, les reconnaître comme partenaires et les informer des acquisitions comme des progrès : tout cela permet d'éclaircir les usages, pratiques et attendus de l'école. Plus encore, on peut solliciter leur expérience afin de renverser l'auto-dévalorisation qui les caractérise, au nom de leurs souvenirs scolaires, de leur faible qualification ou de leur niveau de maîtrise du français. L'école peut ainsi œuvrer à la promotion des parents, à leurs propres yeux comme à ceux de leurs enfants.

3.

LES DEVOIRS SONT-ILS
UN ENJEU DE CETTE
RELATION ?

Trace tangible de ce que l'enfant fait à l'école et y apprend, le travail du soir est – à l'épreuve des faits – un facteur de tension voire de conflits intrafamiliaux. L'enfant peut être accusé de ne pas avoir assez écouté, de n'avoir rien compris, d'avoir mal noté ce qu'il fallait faire. Faute de clarification suffisante de la demande, le parent voulant bien faire peut « en rajouter » ou biaiser la nature du travail demandé, soumettant alors l'enfant à des exigences contradictoires. Le parent peut aussi être mis en difficulté, soit parce qu'il intervient « à côté » de ce qui a été signifié en classe ou n'en comprend pas la logique « Non, maîtresse a dit... », soit parce qu'il est désemparé face à la demande « Tu sais pas, t'es nul !... ». Autant de facteurs de ressentiment à l'égard d'une école qui met l'un ou l'autre en difficulté, jouant des processus de disqualification déjà connus et douloureusement vécus. Mais cela n'est pas fatal. L'école peut éclaircir les règles du jeu...

pouvoir mettre de côté la barrière de la langue. Mais c'est aussi du côté de l'ouverture culturelle et d'un vaste projet initié par la ville avec financement à la clé que l'école mobilise son énergie. Chorale, sorties au cinéma, à l'opéra de Marseille, à la médiathèque ou encore au théâtre Jean le Bleu de Manosque, autant d'occasions pour permettre aux parents accompagnateurs de partager des moments avec leurs enfants et de se rendre au centre-ville. « Il me faut souvent solliciter des familles pour qu'elles osent nous accompagner », témoigne Nathalie, mais une fois le premier pas franchi ça va beaucoup mieux. Pour valoriser ce projet coécrit par l'équipe et l'IEN de circonscription et son action auprès des familles, la ville a ouvert un blog pour communiquer à la population manosquaine. Dans l'attente du temps fort inaugural du mois de février, les enseignantes et les enseignants de l'école ont pour l'heure du mal à mesurer les effets sur les apprentissages. Chacun reste pourtant convaincu de la nécessité de cet engagement comme Pierre Giraud, nouveau PE, auparavant enseignant en lycée professionnel et qui découvre la difficulté de gérer au quotidien dans la relation directe aux familles, les malentendus qui peuvent s'installer. « Dans le quartier, on est le dernier service public qui ouvre ses portes et parfois on sert de déversoir de colère. Ce n'est pas sans danger mais c'est en même temps nécessaire et une chance qu'il faut offrir à nos élèves », conclut la directrice.



LE PORTAIL,
un vrai lieu
d'échange.



CATHERINE BOH,
conteuse, devenue
figure de référence pour
enfants et parents.

À SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (47)

Histoires... de coopération

Quand enseignants et parents racontent ensemble.

À l'école maternelle Cayras à Sainte-Livrade-sur-Lot, l'équipe éducative se mobilise toute l'année pour donner leur place aux parents. Le projet, destiné aux classes de TPS-PS, a commencé par des moments où parents et enseignants racontaient des histoires aux enfants. L'objectif était de tisser des liens grâce à un vécu commun de transmission culturelle. Centré autour du conte, le projet s'étend aux autres classes et s'enrichit progressivement par l'apport des nouveaux enseignants, la venue régulière d'une conteuse, le partenariat renforcé avec la médiathèque, les lectrices de « lire et faire lire ». Il se transforme parfois en ateliers comptines multi-langues, dans une volonté de partage des traditions orales. Depuis, une multitude de propositions rythme l'année : cafés des parents aux thèmes variés – le sommeil, la séparation, la transmission –, soirées pyjamas à l'école pour lire des histoires, ateliers contes parent-enfant chaque mois, ateliers-jeux avec les parents dans les classes, journée de fête, samedi de réflexion en lien avec l'AGEEM, sollicitations pour les sorties à la bibliothèque...

« Au départ, ça bouscule, on s'expose et je ne savais pas trop comment me positionner », explique Anne-Laure qui a rejoint le projet en cours et qui, comme l'ensemble des enseignants, accueille les parents dans sa classe régulièrement autour d'ateliers de jeux. « Cela permet de donner à voir ce que

l'on attend des enfants », complète Valérie, une autre maîtresse. « *La lecture d'album est devenue un point d'ancrage, des habitudes et du plaisir ont été créés* », témoigne à son tour Laure. Il faut dire que Valérie Cordani, la directrice, embarque avec enthousiasme les nouveaux arrivés dans l'aventure. « *L'on n'accueille pas les familles à la porte* », et cela a des effets réels. Les séparations avec les enfants sont moins douloureuses et chaque famille a participé à au moins une action dans l'année. Leur inscription à la médiathèque ont augmenté, une quinzaine de mères ont passé l'agrément piscine. « *Ces familles, que l'on ne voit pas sur les temps institutionnels, rentrent avec le sourire à l'école. En fait, on ne se rend pas compte, mais je n'ai plus de parents qui viennent se plaindre dans mon bureau ; les conflits sont désamorçés sereinement en amont* ».

Les enseignantes ne sont pas crédules et savent que « *c'est un vrai travail de fourmi, de patience* », qu'il faut relancer sans arrêt, qu'il « *faut être convaincues pour tenir l'investissement* ». Mais le constat que ces parents qui redoutaient l'école s'y sentent reconnus soutient la motivation. Plusieurs mères sont devenues actrices à l'école. Elles participent à la définition des thèmes des cafés des parents, au flyer de présentations des actions, elles réalisent des outils de médiation culturelle, sous forme de théâtre d'ombres ou de tapis de conte qu'elles construisent sur les temps d'ateliers des parents. L'une d'elles révèle ainsi le plaisir d'avoir pu « *re-rendre précieux le temps passé avec son enfant* ».

BRÈVES

RENDRE LES PARENTS LÉGITIMES

Des parents souvent éloignés de la culture scolaire. Pierre Perier, sociologue, dresse leur portrait et les particularités de la relation qu'ils entretiennent avec l'école, dans laquelle ils ne se sentent pas légitimes et ont un sentiment d'incompétence. Vidéo disponible sur la chaîne YouTube du SNUipp-FSU.

WWW.YOUTUBE.COM

DE LA PEUR À LA CONFIANCE

Permettre aux parents et aux enseignants de mieux se connaître, c'est l'objet des fiches-actions, outils pédagogiques pour « passer de la peur réciproque à la confiance réciproque », disponibles sur le site de l'association ATD quart monde. Plusieurs projets y sont présentés tels celui de Grigny, dans l'Essonne, où un atelier « croisement des savoirs » aide enseignants et parents à se comprendre.

WWW.ATD-QUARTMONDE.FR

PARCOURS DE FORMATION DÉDIÉ

Former et accompagner les équipes enseignantes à comprendre les enjeux d'une relation école – famille apaisée, tel est l'objectif du parcours de formation disponible sur le site du centre Alain-Savary de Lyon. Il s'adresse autant à des équipes d'école, qu'aux formateurs ou coordonnateurs REP. Un outil pour entrer dans une coopération effective.

À VOIR SUR CENTRE-ALAIN-SAVARY.ENS-LYON.FR

« On comprend mieux les enfants si on peut parler aux parents »

AUJOURD'HUI, LES PARENTS COOPÈRENT-ILS PLUS AVEC L'ÉCOLE ?

FRANÇOISE LORCERIE : Toutes les lois récentes évoquent la place des parents et la nécessité de les associer étroitement à l'école : la loi de 1989 inaugurerait à leur sujet une nouvelle catégorie, celle de « *partenaire* », et aujourd'hui, le code de l'éducation incite au développement « *du dialogue et de la coopération* » avec les parents. Malgré tout, les choses ont peu évolué dans la pratique depuis trente ans. Le mode de fonctionnement de l'école n'amène pas les personnels à nouer des relations suivies et authentiques avec les parents. Souvent, les parents sont utilisés, on fait appel à eux comme à des « *auxiliaires* », il ne s'agit pas d'une réelle coopération.

QUELS PEUVENT ÊTRE LES FREINS ?

F.L. : Ils sont nombreux. Comme je le disais, il n'y a rien dans les textes qui oblige les enseignants à entretenir des relations vraies avec les parents. Une grande majorité des parents souhaiterait une coopération plus effective avec plus de rencontres dans un cadre moins normé et des échanges plus détendus. Les mesures de sécurité post attentats n'ont fait que limiter plus encore les relations informelles des parents avec les enseignants. Autre frein, le temps que les enseignants accordent aux échanges avec les familles. Les obligations réglementaires de service imposent six heures par an, c'est très peu ! qu'en serait-il de ces re-

lations si une heure par quinzaine y était consacrée ?

Un autre frein me semble décisif. Les enseignants ne sont pas formés à la communication avec les usagers. Bien souvent, ils n'attendent pas grand-chose de ces rencontres et ils les craignent, ils ont du mal à s'expliquer avec les parents. Ils savent bien pourtant que dans la très grande majorité des cas, les parents sont tout simplement inquiets pour leurs enfants.



BIO

Françoise Lorcerie est directrice de recherche émérite à l'Irenam, au CNRS et à l'université d'Aix-Marseille.

VOUS PARLEZ DE DIFFÉREND AVEC LES PARENTS PLUTÔT QUE DE MALENTENDU, POURQUOI ?

F.L. : Lorsque l'on parle de « *malentendu* » à propos des apprentissages, c'est pour dire que l'élève comprend mal ce que l'enseignant at-

tend de lui. Dans la relation école-famille, la notion de malentendu renvoie implicitement à cette même idée de mauvaise compréhension asymétrique : le malentendu est du côté des parents. Et s'il était aussi du côté des enseignants ? Se peut-il que ce soit eux qui comprennent mal ? Mais en fait, la notion de malentendu place le problème sur un registre psychologique, et c'est une erreur. Selon moi, le problème est relatif à l'organisation même de l'école. C'est pourquoi il vaut mieux parler de « *différend* ». La distance est si forte entre enseignants et familles que l'entente et la confiance ont du mal à se tisser. Com-

ment expliquer cette distance ? Le manque de formation y joue un rôle, c'est banal de le dire. Mais je voudrais mentionner un autre facteur. Travailler avec les parents doit être une volonté d'équipe. Or les enseignants ont déjà bien du mal à s'expliquer entre eux sur leurs pratiques de classe. Ils ne le font pas, en réalité. Comment alors pourraient-ils le faire sereinement avec les parents ? C'est le cœur du professionnalisme des équipes qui n'est pas assez soutenu dans l'organisation scolaire aujourd'hui. Discuter entre soi, réfléchir entre soi des questions pédagogiques, c'est le premier pas si on veut accueillir les parents avec leurs questions.

QUELS SONT LES ATOUTS D'UNE TELLE COOPÉRATION ?

F.L. : On y gagnerait un climat détendu, de confiance, une sérénité. C'est ce qu'attendent les parents et les enseignants, c'est plaisant d'être reconnus. Je pense que l'école doit apprendre à rendre compte aux parents – ce n'est pas pareil que rendre des comptes ! Certains parents, c'est vrai, posent de réelles difficultés. Mais cela se gère. Et dans l'ensemble, ils sont soucieux de faire ce qu'il faut. Les enseignants devraient en confiance accepter les questions des parents. Ils veulent bien souvent seulement être rassurés. Il faudrait

Les enseignants ne sont pas formés à la communication avec les parents. Bien souvent, ils craignent de les rencontrer.

que puisse se nouer un dialogue sans qu'aucun ne se sente menacé. On comprend mieux les enfants si on peut parler aux parents. Cela ne peut avoir que des retombées positives sur la réussite des élèves. Ce dialogue est un élément d'un ensemble de facteurs qui font système. Un cercle vertueux.



UN ENFANT SUR ONZE N'EST PAS SCOLARISÉ.

L'éducation est un droit fondamental qui permet d'accéder à tous les autres droits.
Solidarité Laïque agit dans 20 pays pour que les plus démunis et les plus fragiles puissent
y accéder: femmes, filles, enfants en situation de handicap, réfugiés...

Avec vous, nous construisons un monde plus juste !

**AGISSEZ
AVEC NOUS !**

www.solidarite-laique.org



**Solidarité
Laïque**

**ÉDUQUÉES
AUJOURD'HUI,
PLUS LIBRES
DEMAIN**

MÉTIER & PRATIQUES

PAGE **22**

Redoublement,
les clignotants
au rouge

PAGE **25**

Agnès Florin
sur "Parler
bambin"

PAGE **26**

"Croire c'est
pas savoir"

REDOUBLEMENT, LES CLIGNOTANTS AU ROUGE



Depuis le décret de février 2018 les facilitant, les redoublements sont repartis à la hausse après des années de baisse.

Les redoublements... ont doublé dans chaque classe du primaire en 2018 par rapport à l'année précédente selon la note de la Depp de novembre dernier. Le taux passe ainsi de 1,1 % à 1,9 % en CP et de 0,7 % à 1,6 % en CE1. Une inversion de tendance par rapport à la baisse continue des maintiens depuis des décennies et surtout depuis le milieu des années 2000. Ainsi si 15 % des CM2 avaient une année de retard en 1970, ils n'étaient plus que 4 % en 1990 et 0,2 % en 2017, plus bas niveau historique.

Il faut dire que le ministre de l'Éducation nationale s'est clairement positionné en

faveur du redoublement qui lui semble, ainsi qu'à une partie de l'opinion publique, une réponse logique à l'échec scolaire. Il a multiplié les interventions dans les médias en ce sens en 2017, comme dans le *Parisien* : « Il y a quelque chose d'absurde à laisser passer de classe en classe des élèves accumulant les retards. »

NOUVEAU DÉCRET EN FÉVRIER

Résultat : un nouveau décret en février 2018 à contre-pied de celui de 2014. Ce dernier donnait un caractère « *exceptionnel* » au maintien d'un élève qui ne pouvait être décidé que pour « *pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires* », due à une maladie par exemple. Désormais, le redoublement peut être proposé « *si l'élève rencontre des difficultés importantes d'apprentissage* », sans plus de précisions. La décision est toujours prise en conseil des maîtres, présentée aux parents via la « *fiche-navette* », avec avis

de l'IEN. Les parents peuvent refuser puis l'école se détermine. En cas de désaccord, un recours des familles reste possible auprès de la commission départementale.

INEFFICACITÉ

Cette reprise des redoublements va pourtant à contre-sens de la majeure partie des travaux de recherche qui, depuis les années 1970, mettent en cause l'efficacité des maintiens. La méta-analyse du chercheur américain Shane Jimerson en 2001 a ainsi compté que sur 169 études, seules 5 % font état d'effets positifs. Pour ce faire, les études comparent des populations d'élèves faibles ayant redoublé ou non et les écarts-types de performances ne profitent pas aux doublants. À partir des années 2000, de nouvelles méthodes statistiques limitent les biais possibles et modèrent ce consensus « *mettant en évidence des effets positifs l'année qui suit le maintien mais toujours négatifs à long terme* », a observé le Cnesco. Lors

de la conférence de consensus sur la question en 2015, l'organisme a également souligné le coût du redoublement, que ce soit financier ou en termes de motivation et d'estime de soi. Il est en effet reconnu comme très stigmatisant et inégalitaire (lire ci-dessous). Enfin, la pratique du redoublement ne va pas de pair avec de bons résultats aux enquêtes types Pisa. Les pays comme la Finlande ou le Japon au faible taux de redoublement développent un suivi beaucoup plus précis des élèves en difficulté, parfois

dès la maternelle. C'est dans cette direction qu'il faut creuser selon le SNUipp-FSU pour aller vers une prévention précoce et efficace de la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'installe. Cela passe par des effectifs abaissés dans toutes les classes, un authentique travail de cycles sur plusieurs années. Mais aussi l'intervention de « Plus de maîtres » et du Rased dont les postes doivent donc être développés et non réduits comme peau de chagrin au fil des ans.

LAURENCE GAIFFE



MARCEL CRAHAY.

Professeur émérite et co-auteur de *Psychologie des apprentissages scolaires* avec Marion Dutrévis en 2015.

QUEL POIDS DES ORIGINES DANS LE REDOUBLEMENT ?

« Toutes les études montrent un lien entre redoublement et origine socio-économique. Moins de 4 % des enfants de cadres entrent en retard en 6^e contre 25 % des enfants d'inactifs. Et plus il y a de redoublements, plus le poids des origines joue. Cela peut s'expliquer par les malentendus sociocognitifs. Lorsque les enseignants mettent les élèves en situation, ils travaillent des notions dans le concret. Or, il faut franchir le bond vers l'abstrait et inférer. L'implicite de certaines situations pénalise les élèves qui ne bénéficient pas chez eux de toutes les clés de compréhension.

Si l'enseignant doit trouver des redoublants potentiels dans sa classe, il va logiquement tomber sur ces élèves. Il est vrai aussi que les parents les plus modestes sont plus fatalistes. Ils ont un rapport à l'institution d'un autre ordre et ne vont pas oser contester la décision de l'école.

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS ?

D'après les dernières études, les facteurs de genre (les garçons redoublent plus que les filles) ou de langue parlée à la maison s'amenuisent. Et cela dépend du type d'immigration. Dans les pays avec une immigration très diplômée comme au Luxembourg, ce n'est pas un facteur d'échec scolaire, au contraire. En revanche, les facteurs sociaux s'accroissent : niveau de diplômes des parents, CSP... Les notes de la Depp de 2004 à 2015 montrent que la diminution du redoublement bénéficie à tous les élèves. À l'inverse, si en France le redoublement repart à la

hausse, cela va pénaliser les plus défavorisés.

Y A-T-IL UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE ?

Le poids des origines est fort en France mais aussi au Portugal, en Espagne... Quant au redoublement, il est plus fréquent en Belgique qu'en France. Dans les pays scandinaves, les enseignants que j'ai rencontrés sont choqués de voir de telles mesures. Pour eux, c'est de la maltraitance ! Ils ne voient pas l'utilité de faire refaire une année entière à un élève. Alors que parfois les difficultés sont en lecture mais pas en mathématiques, l'élève va refaire tout le programme, y compris dans les disciplines où il avait réussi. Les pays nordiques ont des programmes moins chargés. Ils laissent plus de temps au développement de l'enfant et ont un suivi beaucoup plus préventif. Leur idée est qu'il faut intervenir le plus tôt possible en cas de difficultés et de la façon la plus ciblée possible.

PROPOS RECUEILLIS PAR L.G.

PLUS DE RISQUE de redoubler pour un enfant dont le père est au chômage ou a temps partiel que pour un camarade dont le père travaille à plein temps (Insee).

2X

5500 € c'est le coût d'une année scolaire supplémentaire pour un élève de primaire, évalué par le Cnesco.

8% des élèves français entrent en 6^e en retard à la rentrée 2017 contre 21 % en 2004 (Dapp).



22% des élèves de 15 ans ont redoublé en France au moins une fois, le 5^e taux le plus élevé dans les pays de l'OCDE (Pisa 2015).



ET AILLEURS ?

Le Japon comme la Norvège ou l'Islande ont purement et simplement interdit le redoublement, sans que leur système éducatif en pâtisse, bien au contraire. Car cette politique de « *promotion automatique* » s'accompagne de toute une politique de prévention de l'échec scolaire. Celle-ci s'appuie, note le Cnesco, sur un « *suivi individualisé des élèves, avec notamment des pédagogies différenciées développées en intra ou inter-classes déconstruisant le groupe classe* ». Le Japon a pour principe des classes volontairement hétérogènes où sont encouragés le tutorat entre pairs et la coopération. Ailleurs, des enseignants supplémentaires interviennent dès la maternelle quand les premières difficultés apparaissent et des pays comme les Pays-Bas, le Portugal ou la Finlande privilégient les classes multi-âges ou la pratique du « *looping* » : l'enseignant suit ses élèves plusieurs années. Plus de la moitié des classes de ces pays mêlent ainsi les niveaux sur plusieurs années, permettant la prise en compte des différences de rythme et d'acquisition des élèves, soulignées dans de nombreuses études. Quelques mois suffisent souvent pour qu'un élève dépasse certains blocages et poursuive sa scolarité avec sa cohorte sans voir les copains changer de classe et lui rester dans la précédente.

COURTS



ÉDITION DES RENCONTRES NATIONALES DU GROUPE FRANÇAIS D'ÉDUCATION NOUVELLE

« Pour que la maternelle fasse école » samedi 26 janvier à Paris. Durant toute la journée, se succéderont ateliers et conférences dont celles des universitaires Serge Thomazet « Enseigner, travailler ensemble » ou Grégoire Cochetel sur le travail enseignant-AESH. L'accent est en effet mis cette année sur les partenariats dans l'exercice du métier.

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTIONS SUR GFEN.ASSO.FR

HOW WE SPEAK LANGUAGES?

La prochaine conférence de consensus, co-organisée par le CNESCO et l'IFÉ, aura lieu les 13 et 14 mars 2019, sur le thème des langues vivantes étrangères. Autour d'une double évaluation, concernant les apprentissages des élèves et les pratiques enseignantes, la conférence s'attachera à comprendre les raisons du niveau faible en langues par rapport aux autres pays européens et interrogera cette thématique : difficultés spécifiques à cet apprentissage, améliorer l'expression orale, apprendre plusieurs langues... Les inscriptions pour être membre du jury sont d'ores et déjà ouvertes sur le site du CNESCO.

LA CONFÉRENCE POURRA ÊTRE SUIVIE À DISTANCE SUR CNESCO.FR

412

ITEP*

proposent 15 269 places pour des jeunes aux troubles du comportement mais réparties de façon très inégale sur le territoire, note un rapport des Inspections générales remis en août. Les auteurs dénoncent plusieurs freins au développement des ITEP : effectifs trop lourds, « insuffisante présence de la pédopsychiatrie » et de la formation des personnels.

* Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques



RETOUR DE VACANCES INONDÉ

Dans cette école marseillaise où la rentrée de janvier a été froide et humide. La situation des écoles de la cité phocéenne est bien entendu à mettre au palmarès d'une

mauvaise gestion municipale. Elle est aussi révélatrice de la situation d'une partie du bâti scolaire français qui par manque de moyens ou choix politiques défaillants ne permet pas d'enseigner dans des conditions sereines.



FILLES- GARÇONS: ON S'Y COLLE !

Enseigner l'égalité filles-garçons est un livre* engagé qui présente théories et pistes d'activités pédagogiques au fil des pages. Documentée et fonctionnelle, cette vraie boîte à outils vise à amener élèves comme enseignants à s'interroger sur diverses problématiques pour agir sur les inégalités liées au genre.

* de Naima Anka Idrini et Fanny Gollot et Gaël Pasquier (Dunod)

POUR LES CLASSES À 12

Gestion de la classe, production d'écrit, graphisme, résolution de problèmes : autant de sujets et bien d'autres, présentés sous forme de courtes vidéos réalisées par des enseignants exerçant dans les CP et CE1 dédoublés de l'éducation prioritaire. La plateforme collaborative, hébergée sur le site du ministère, se veut un lieu de « valorisation, de retours d'expérience et d'échange de pratiques personnalisées. » À souhaiter que cette plateforme soit un véritable lieu d'échanges et non un outil de communication ministérielle.

À CONSULTER SUR
CLASSEA12.BETA.GOUV.FR

7774

C'est le nombre de parents d'élèves étrangers qui ont suivi en 2017-2018 des cours dispensés dans les établissements scolaires dans le cadre du dispositif national de cours de français gratuits « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ».

0%

DES ÉLÈVES ENTRE 10 ET 14 ANS ÉVITENT D'ALLER AUX TOILETTES pendant le temps scolaire, selon un sondage de l'IFOP de novembre 2018. Manque d'hygiène, d'intimité, risque de harcèlement, le petit coin reste un lieu repoussoir.

± MATERNELLE, LA FRANCE N'A PAS TOUT BON

Le Défenseur des droits Jacques Toubon recommande dans son rapport annuel du 19 novembre d'améliorer le taux d'encadrement en maternelle « de manière significative afin d'assurer au mieux la mise en œuvre des programmes » et de « préserver la philosophie non évaluatrice » des textes de 2015. La France se classe en effet parmi les pays aux plus mauvais taux d'encadrement en maternelle, c'est-à-dire aux effectifs les plus lourds, juste derrière le Chili et le Mexique. C'est ce que dénonce de façon récurrente le SNUipp-FSU. En maternelle, 53,6 % des classes dépassent 25 élèves et 5,6 % sont au-delà de 30 élèves.

AGNÈS FLORIN



Professeure émérite à l'université de Nantes. A participé à l'ouvrage collectif *Le programme « Parler bambin » : enjeux et controverses* (Eres 2018)

1. QUELLES SONT LES CONTRADICTIONS MAJEURES DU DISPOSITIF « PARLER BAMBIN » ?

Cela relève d'une vision très réductrice du développement du langage basée essentiellement sur l'acquisition de mots, l'imagination au service de la dénomination. Le développement langagier ce n'est pas que ça, il faut aussi développer d'autres fonctions verbales ou non verbales et créer des situations où l'enfant va s'approprier les mots. Les contextes non plus ne sont pas pris en compte et l'imagerie utilisé ne reflète pas un monde réel. Ensuite la conception de l'accompagnement du développement du langage est très limitée. Les petits n'apprennent pas une langue, ils apprennent à communiquer avec les outils dont ils disposent. L'adulte joue alors un rôle actif. Dans ce dispositif, l'implication des parents est peu prise en compte et les langues familiales sont ignorées.

2. L'ENJEU EST-IL VRAIMENT LE LANGAGE ?

Il l'est pour les promoteurs, mais en même temps il a été conçu par un médecin comme un dispositif de prévention des inégalités sociales. Il s'inspire de mes travaux sur les petits parleurs en maternelle... qui ne sont cependant pas transférables à des tout-petits. L'acquisition du langage se fait de manière très diverse chez les enfants de 18 mois ou deux ans. Le plus important à cet âge, ce n'est pas de produire des mots, c'est la communication, verbale... ou non verbale !

3. QUELLES ALTERNATIVES ?

Faire un travail avec les parents, quelles que soient les langues familiales, en les impliquant dans les progrès de leurs enfants, en les familiarisant avec les différents supports, en favorisant les échanges avec les professionnels. Inciter les personnels qui le peuvent à parler aussi différentes langues avec les enfants et faciliter ainsi le passage à la langue nationale. Pour mieux les accompagner, il faut une bonne formation initiale mais surtout une formation continue qui prenne en compte les avancées de la recherche sur le développement de l'enfant, une conception plus large du développement langagier et du plurilinguisme. Ces professionnels ont besoin de nouveaux outils mais également de situations formatives de terrain pour leur permettre de développer une attitude réflexive sur leurs pratiques.

PROPOS RECUEILLIS PAR
VIRGINIE SOLUNTO

MÉTIER &
PRATIQUES

25

“CROIRE, C’EST PAS SAVOIR !”



UN JEU sert de lanceur au débat.

SERVICE APRÈS-VENTE INCLUS

Alors, pour cet enseignement, Karine s'appuie sur le jeu *l'Arbre à défis* de l'association *Enquête*. Les élèves, installés en groupe, répondent collectivement à des questions extraites d'un jeu de cartes et projetées au tableau. Toute bonne réponse apporte des points ; la compétition, les élèves aiment cela. Alors oui, le contenu aborde des thématiques aussi variées que la différence entre croire et savoir, qu'est-ce que l'islam, le catholicisme ou le judaïsme. Mais il développe aussi chez les élèves des compétences transversales telles que s'écouter ou se comprendre, compétences nécessaires au vivre ensemble. L'association fournit le jeu, mais aussi intervenants, formations et « hot line » pour accompagner pas à pas chaque enseignant qui se lance dans l'aventure. C'est là la plus-value non négligeable qu'apporte l'association par rapport aux autres supports pédagogiques. Karine l'a rencontrée à de multiples reprises : formations, interventions en classe pour le lancement de la séquence ou lorsqu'elle ne sait comment gérer telle ou telle situation. « Ils sont très réactifs, et on peut les solliciter à n'importe quel moment sur des questions qui peuvent sembler anodines mais dont le traitement en classe nous fait peur ».

DÉBATTRE POUR VIVRE ENSEMBLE

Dans cette école, le débat, cela fait longtemps qu'on y initie les élèves. « On avait déjà mis en place des ateliers philo. On s'était rendus compte de l'impact positif de ces moments de débat sur le climat scolaire. Les élèves apprenaient à discuter entre eux, à débattre, à s'écouter sans s'invectiver lorsqu'ils n'étaient pas d'accord. Le jeu de l'Arbre à défis est dans la continuité de cet apprentissage des compétences comportementales nécessaires au vivre ensemble mais sur des thématiques

À l'école Louis Pergaud de Trappes, enseigner le fait religieux, même pas peur.

« Ben si, on peut parler de religion, c'est pas interdit puisqu'on en parle en ce moment. On a juste pas le droit de montrer ce que nous sommes. Ça c'est privé, c'est personnel », explique Manuel à sa camarade Koumba. Aujourd'hui, c'est mardi et le mardi, c'est le jour de l'enseignement du fait religieux dans la classe de CE2/CM2 de Karine Legoff, enseignante et directrice

de l'école Louis Pergaud classée REP à Trappes (78). Elle réagit aux remarques des élèves en rappelant qu'en effet, il ne s'agit pas d'enseigner les religions mais d'enseigner l'Histoire qui, elle, est liée aux religions. Là est toute la différence. L'enseignement du fait religieux est délicat pour la majorité des enseignants. Comment tenir une posture professionnelle lorsque les croyances personnelles, des élèves mais aussi des enseignants, doivent rester en dehors de la discussion ? Difficile de ne pas franchir la ligne ô combien fragile, de ce qui relève de l'éducation familiale et de la transmission culturelle et religieuse, de celle de l'école.

avec lesquelles nous, enseignants, ne sommes pas du tout à l'aise. Nous avons donc tout naturellement accepté de nous lancer dans l'aventure ».

La séance d'aujourd'hui traite de la différence entre croire et savoir. Vaste thématique qui ne fait pas peur aux élèves. Ils se lancent, chacun expliquant avec ses mots ce qu'il

perçoit de ces deux termes. « *Savoir, c'est quand t'as des preuves et croire, c'est quand t'en as pas mais tu crois quand même* », explique Léa. Et là, les élèves donnent des exemples surprenants, que l'on n'a pas l'habitude d'entendre dans une salle de classe. « *Adam et Ève, ils ont mangé des fruits de l'arbre de la connaissance qu'ils avaient pas le droit de manger. Dieu quand il l'a découvert, il les a emmenés sur terre. Il a dit à Ève et Adam qu'ils souffriraient et auraient même des maladies* », explique Thomas « *Ben ça c'est croire* » rétorque Enzo. En observant cette séance, on se rend compte que l'enseignant se met volontairement en retrait et régule en cas de débordement. « *Avec ce jeu, il faut accepter de changer de posture. Il ne prend son sens que si*

l'enseignant admet être seulement observateur et laisse les élèves débattre entre eux. Il faut qu'ils puissent se sentir libres de parler de leurs croyances pour les confronter aux savoirs scientifiques. Ça ne veut pas dire qu'on va mettre en opposition ce qu'ils croient et ce que la science apporte, cela veut tout

simplement dire qu'il y a différents points de vue et que l'on peut vivre ensemble et penser différemment ».

CONNAISSANCES VERSUS CROYANCES

Connaître les religions de chacun, ça permet aussi à tous de mieux se respecter. Les connaissances qu'apporte le jeu sont factuelles et ne

touchent pas, finalement, aux valeurs des élèves et de leurs familles. Les parents, justement, ne semblent pas être inquiets par cet enseignement. Karine explique aux élèves en quoi consiste le jeu, elle propose aux familles d'assister aux séances mais n'a jamais eu de retour. À croire que les parents font confiance en l'école...

LILIA BEN HAMOUDA

“SAVOIR, C'EST QUAND T'AS DES PREUVES ET CROIRE C'EST QUAND T'EN AS PAS MAIS TU CROIS QUAND MÊME”



CAROLINE CIRET,
IEN de Trappes.

COMMENT ENSEIGNER LE FAIT RELIGIEUX ?

“ L'enseignement du fait religieux est un enseignement fondamental mais qui peut s'avérer délicat. Il demande une attention particulière de la part de l'enseignant. Former les enseignants à cet enseignement a donc un double objectif : développer la didactique et les connaissances nécessaires mais aussi disposer d'une meilleure compréhension des

élèves, de leur famille et de leur culture d'origine. Mieux se connaître pour mieux se comprendre. C'est dans ce cadre que j'ai proposé le jeu *l'Arbre à défis*.

SIMPLE À METTRE EN PLACE ?

Oh non ! Les difficultés ont été multiples. Tout d'abord, au niveau des enseignants qui craignaient la réaction des familles. Mais l'accompagnement proposé par l'association *Enquête*, avec la présence d'un éducateur lors de la première séance et le suivi personnalisé de chaque classe a permis de rassurer. Au niveau des

parents, il y a eu une levée de bouclier la première année. Je les ai reçus, nous avons discuté et ils ont assisté à une séance. Ils ont très vite compris qu'il s'agissait uniquement de l'enseignement de l'histoire des religions et ont, finalement, permis l'adhésion du reste des parents.

QUELS ENJEUX ?

Tout simplement le vivre ensemble. Pour se respecter, il faut se comprendre et pour cela il faut mieux se connaître et cela passe par l'enseignement de l'histoire et des faits religieux. PROPOS RECUEILLIS PAR L. B. H.

DES RESSOURCES
pour faire vivre la laïcité à l'école,
sur le site www.laicite-ecole.fr



DES PISTES DE RÉFLEXION
pour tous les acteurs de la vie de l'enfant, c'est ce
que propose le site laicite-educateurs.org de la
ligue de l'enseignement et de ses partenaires.



80 PAGES
pour expliquer la laïcité aux enseignants,
c'est le Vademécum publié par le ministère.
www.education.gouv.fr

MOINS DE 2 MIN
pour comprendre la laïcité. Une
vidéo, suivie d'un quiz, à
destination des élèves à partir du
CE2. education.francetv.fr



ressources

OSONS LA LAÏCITÉ !

L'association *Enquête* est née en 2010. Son but est simple : promouvoir la laïcité par la découverte du fait religieux pour un meilleur vivre ensemble. Découvrir les croyances et les convictions de l'autre pour garantir la liberté de conscience et de culte de chacun. Elle propose à cette fin des outils pédagogiques, des approches didactiques mais aussi des formations à destination des enseignants et auprès des différents intervenants de la vie de l'enfant, animateurs ou parents.

WWW.ENQUETE.ASSO.FR

TERRITOIRES VIVANTS DE LA RÉPUBLIQUE

Enfin un ouvrage positif sur le quotidien de l'enseignement en éducation prioritaire. Une fois n'est pas coutume, c'est ce qui s'y passe de beau et d'ambitieux qui est présenté, éloigné de la stigmatisation habituelle. Il ne nie pas la particularité de ces territoires, vivants et non perdus comme certains l'avaient énoncé, mais il explique qu'y enseigner est possible et même agréable ! Rédigé par un collectif d'enseignants, du premier et du second degré et coordonné par Benoît Falaize, IGEN, il présente des projets sur l'enseignement de la Shoah, du colonialisme ou encore du fait religieux. Des questions chaudes, qui dérangent mais qui ne sont pas mises de côté. Des projets auxquels adhèrent élèves et familles qui permettent de faire vivre les valeurs de la République.

Territoires vivants de la République. Ce que peut l'école : réussir au-delà des préjugés (La Découverte, 2018).

MÉTIER & PRATIQUES

27



“DONNER plus de chance de réussir.”

LE MIEUX POUR LES TOUT-PETITS

Émilie Petitot enseigne en TPS pour cette pédagogie spécifique.

Le hasard de sa première affectation l'avait entraînée du côté des tout-petits. Des postes fractionnés, tous les niveaux, une mutation et un congé de maternité plus tard, c'est par choix qu'elle arrive à la maternelle Maximilien Robespierre de Saint-Étienne-du-Rouvray (76). « J'ai choisi la maternelle pour la pédagogie », commence Émilie Petitot. « Ce n'est pas exactement le même métier d'être enseignant en maternelle. Travailler en complémentarité avec l'Atsem, ça me

manquait en élémentaire ».

C'est dans le quartier du Château-Blanc, au milieu des tours aux graffitis et aux vitres cassées, en attente d'un plan de rénovation, que se trouve l'école. Il y a cinq ans, les trois écoles du quartier, deux en Rep+ et une en Rep, ouvrent des classes de moins de trois ans.

UN VRAI BESOIN

Elle postule. « J'aime bien les challenges et les expérimentations pédagogiques. Les deux ans sont souvent dans l'opposition et à l'école ce sont de vrais défis à relever. C'est passionnant de les accompagner dans toutes les étapes », eux et leur familles, car l'école n'est pas une garderie. « Les 18 élèves sont là tous

les matins, c'est obligatoire et les 2/3 l'après-midi. Les parents peuvent les amener après la sieste, ou avant, suivant les besoins des enfants. On instaure une relation de confiance avec eux qui facilite toute la scolarité ».

Même si l'enseignante parle souvent de l'école comme « d'une bulle » où les enfants doivent avoir envie de venir, elle poursuit des objectifs pédagogiques précis. « Je travaille par projets en rapport avec le vécu des enfants et j'y greffe tout ce qui peut être porteur de langage à cet âge-là. La motricité, essentielle, mais aussi la nourriture et le vivant pour les émotions, la socialisation et le vivre ensemble », poursuit-elle. Une pédagogie qui bouscule les habitudes enseignantes, qui se chante, se théâtralise, se renouvelle, évolue, déménage...

LE CORPS ET L'ESPRIT

Être bien dans son corps pour être bien dans sa tête, c'est l'un des enseignements qu'elle tire de ses cours sur le développement de l'enfant pendant son master *Petite enfance et partenariat éducatif* qu'elle a mené à l'Espé de Rouen. En mouvement, elle l'est elle aussi avec les formations dispensées par l'Inspection académique qui lui ont permis de travailler avec des Atsem, de rencontrer une psychomotricienne ou de passer une journée en crèche. Si la formation Rep+ ne lui propose rien de particulier pour les tout-petits, le temps est mis à profit pour travailler de manière adaptée avec ses collègues du réseau, de la maternelle au collège, et avoir ainsi une vision globale du parcours scolaire des élèves. « Au niveau du langage et de l'autonomie, le gain est exponentiel », renchérit Rossmery Huet, la directrice. « Les enfants qui sont passés par la classe des tout-petits ont de vraies attitudes de lecteurs. Ils inventent des histoires et sont entrés dans la communication. Ce sont déjà des élèves. L'idéal serait de pouvoir poursuivre cette pédagogie plus expérimentale tout au long de la maternelle... » Pour beaucoup d'enfants au contexte familial difficile, cette première année en TPS leur permet une meilleure arrivée en PS. « Je ne fais pas de miracles, mais pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, une observation précoce permet d'amoindrir leurs difficultés et de leur donner plus de chance de réussir », conclut-elle.

VIRGINIE SOLUNTO

QUESTIONS & RÉPONSES

Q: JE VIENS D'APPRENDRE QUE MON CONJOINT VA CHANGER DE DÉPARTEMENT, MAIS LA DATE LIMITE POUR FAIRE UNE DEMANDE DE PERMUTATION EST PASSÉE. AI-JE ENCORE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE CETTE DEMANDE ?

R: Afin de répondre aux situations imprévisibles (mutation du conjoint, enfant à naître), il est possible de faire prendre en compte ces situations jusqu'au 31 janvier 2019. Pour cela, il faut télécharger le formulaire adéquat sur le site www.education.gouv.fr et l'envoyer aux services de la direction départementale de l'Éducation nationale de rattachement du candidat qui saisiront informatiquement ces dossiers. De même, il est possible d'annuler toute demande de permutation jusqu'à cette date. N'oubliez pas d'envoyer une copie aux élus du personnel du SNUipp-FSU de votre département.

Q: QUELLES MODIFICATIONS VONT INTERVENIR SUR MON BULLETIN DE PAYE DE JANVIER 2019 ?

R: Quatre changements vont intervenir.

- La poursuite du transfert prime/points : cela signifie une hausse de cinq points d'indice pour tous les échelons (quatre points au 4^e échelon de la classe exceptionnelle), hausse compensée par une augmentation du « transfert prime/points ».

Il passe de 13,92 à 32,42 euros. C'est une opération blanche pour les actifs mais qui permet une prise en compte des

sommes correspondantes dans le calcul de la pension.

- La hausse de la cotisation pension civile (retraite), qui passe de 10,56 à 10,83 %, ce qui engendre une baisse du salaire net de 5 à 10 €.

- Le réajustement de l'indemnité compensatoire CSG créée l'an passé pour les personnels titulaires au 1^{er} janvier 2018 dont la rémunération a progressé entre 2017 et 2018.

- La mise en place du prélèvement à la source (voir décryptage ci-dessous).

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, CONTACTEZ LE SNUIPP-FSU DE VOTRE DÉPARTEMENT.

KISA@TOU
Le mémento administratif du SNUipp-FSU

LES NOUVELLES
GRILLES INDICIAIRES
AU 1^{ER} JANVIER 2019.

À retrouver sur
snuipp.fr



DÉCRYPTAGE

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Une nouvelle ligne d'information apparue sur la fiche de paie d'octobre 2018 indiquait le taux d'imposition sur le revenu qui sera appliqué et le montant que représente celui-ci pour l'année 2019. Le premier prélèvement à la source sera effectif sur la fiche de paie de janvier 2019. Au printemps 2019, chaque foyer fiscal sera appelé à établir sa déclaration des revenus 2018. De celle-ci découlera le nouveau taux d'imposition qui sera appliqué en septembre 2019. La logique d'ensemble est la suivante : de janvier à août de l'année N, on paye les impôts sur la base du taux

d'imposition calculé sur les revenus de l'année N-2. De septembre à décembre de l'année N, c'est le nouveau taux d'imposition issu de la déclaration d'impôt sur le revenu de l'année N-1 qui sert de référence.

Au moment de l'établissement de sa déclaration, chaque foyer fiscal pourra opter pour un taux individualisé calculé au sein d'un couple en fonction des revenus respectifs. Sans demande spécifique c'est le même taux qui sera appliqué aux deux membres du couple. Dans le cas d'un changement de situation prévisible pouvant conduire à une variation significative de l'impôt (temps partiel, départ en retraite,

disponibilité ...), chaque foyer fiscal pourra demander une mise à jour, en cours d'année, du taux de prélèvement à la source. Afin de fonder sa demande un simulateur est à disposition sur le site impots.gouv.fr.

De plus, afin d'éviter que l'employeur ne connaisse le taux personnalisé, le contribuable peut décider d'opter pour un taux non personnalisé. Ce taux est déterminé sur la base du montant de la seule rémunération. Si apparaît une différence entre les sommes prélevées à la source et le montant réel de l'impôt, une régularisation (positive ou négative) sera opérée l'année suivante.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DONS, COTISATION SYNDICALE ET POLITIQUE

Le bénéfice des crédits d'impôt pour dons, cotisation syndicale ou politique acquis au titre de l'année 2018 est maintenu. Une avance de 60 % calculée sur la base de la situation fiscale de l'année précédente sera versée le 15 janvier 2019. Le solde sera versé à l'été 2019.

LIVRES

Conter pour compter

Les albums à compter mêlent plaisir du livre et du langage à la découverte des nombres. Même si, pour que l'album prenne sens au niveau mathématique, il faut veiller à organiser en classe des activités permettant d'en faire émerger cette dimension.

Commençons par les nombres jusqu'à 5 : dans *Le Cinquième*, cinq doudous dans la salle d'attente du docteur, alignés sur cinq chaises côte à côte. La porte s'ouvre, le premier rentre : reste 4. La porte s'ouvre... et

ainsi de suite. L'information est surtout dans les images, ce qui incite à l'attention et la concentration. Pour aller à 10, *Dix petits amis qui déménagent*. À gauche, une maison pleine d'enfants, à droite une maison inhabitée. Page après page les enfants changent de maison, de pièces, d'étages : s'installer, bricoler, se cacher, jouer... C'est une histoire sans texte, un récit d'observation des détails, un livre de devinettes, parfait pour travailler les compléments à 10, l'ordre croissant et décroissant. Un livre du fameux Mitsumasa Anno, qui fait écho à quelques autres de ce Japonais au graphisme délicat, comme *Jeux mathématiques* dans lesquels, par le biais d'images, d'énigmes, d'activités, le lecteur est amené à se poser des questions et surtout à chercher des réponses. *J'additionne*, d'Anne Bertier, aux éditions MeMo, donne un sens graphique à l'opération. Un triangle plus un triangle, c'est presque un

"L'ARITHMÉTIQUE EN IMAGES"

carré. Plus un triangle... une maison ! Et ainsi jusqu'à douze, Anne Bertier nous conte la somme de formes, dans un voyage fait de moulins à vent et papillons, d'étoiles et sapins. Les formes simples, rouges ou blanches, qui animent les pages, font de ces livres de magnifiques expériences visuelles, au fil des apparitions et disparitions, au gré des équilibres de plein et de vide. Un découpage à la fin du livre permet de jouer avec des formes en papier et d'expérimenter soi-même cette arithmétique en images. La série « signes jeux » traite de soustraction, multiplication, division et égalité. *La maison aux 100 étages* commence par une mystérieuse lettre qui invite Tochi à monter au sommet de ce bâtiment. Il partage à chaque étage la vie des habitants : les dix premiers étages forment la maison des souris, les dix suivants celle des écureuils, les suivants celle des grenouilles etc. Au 100^e étage vit la reine des araignées, avec qui Tochi découvre les étoiles. Un livre à compter-imagier s'ouvrant à la verticale, chaque double-page montre dix étages de la maison en coupe. *Mon monde de 1 à 1000* : et bien plus encore... entraîne vers les grands nombres. En plus des nombres de 1 à 100 magnifiquement illustrés, on explore aussi les nombres entre 100 et 1 000. À la fin, une double-page illustre plusieurs expressions de la langue française utilisant les nombres. De la comptine des nombres au jeu du « Qui suis-je ? », ou à celui du portrait d'un nombre avec du matériel à manipuler, les idées d'activités ne manqueront pas autour de ce bel album.



- **LE CINQUIÈME**, de Ernst Jandl, ill. Norman Junge, Ed. L'École des loisirs
- **DIX PETITS AMIS QUI DÉMÉNAGENT**, de Mitsumasa Anno, Ed. L'École des loisirs
- **J'ADDITIONNE**, d'Anne Bertier, Ed. MeMo
- **LA MAISON AUX 100 ÉTAGES**, de Toshio Iwai, Ed. Philippe Picquier
- **MON MONDE DE 1 À 1000 : ET BIEN PLUS ENCORE...** de Coralie Saudo, ill. Mayana Itoiz, Ed. Les p'tits bérets

ROMAN

La tribu des Zippoli

Guillem n'aime pas lire, mais alors, pas du tout ; un peu difficile dans une famille qui adore les livres. A l'école, contraint de prendre un livre à la bibliothèque, il tombe sur un drôle de vieux livre qui semble vraiment lui être adressé. Ce livre lui parle, commente sa vie, lui propose des conseils... l'aide à vivre. Et quand d'autres le lui lisent, pourtant, ce n'est pas le même texte. Un très joli roman pour les élèves de cycle 3 sur la magie de la lecture, la découverte des pouvoirs des mots écrits.

► **LA TRIBU DES ZIPPOLI**, de David Nel-Lo, Ed. Actes Sud Junior



CONTE

Maison de Poupée

Il était une fois une maison de poupée qui appartenait à une reine. Ainsi commence le texte, comme tout bon conte, mais les superbes illustrations, très art nouveau, ont déjà entraîné le lecteur

dans un univers subtil et délicat.

Là, se cache, petit fantôme, une jeune et belle femme mystérieuse et facétieuse. Commandé en 1924 par la reine d'Angle-

terre à une poétesse célèbre, le livre reste fantaisiste et fourmillé de sujets assez philosophiques : ordre/désordre, mise en abîme, héroïne voyageuse, surnaturel... Un régal.

► **LES SECRETS ET ENCHANTEMENTS DE LA MAISON DE POUPÉE DE LA REINE D'ANGLETERRE**, de Vita Sackville-West, ill. Kate Baylay, Ed. Grasset

DVD

Parvana

C'est sous le régime des Talibans que le père de Parvana, lecteur et écrivain public est arrêté. La vie de la jeune fille bascule alors définitivement car sans la tutelle et l'accompagnement d'un homme on ne peut travailler, gagner de l'argent ni même acheter de la nourriture. Pour venir en aide à sa famille, elle décide alors de se travestir. Un savant cocktail d'humour et de gravité, de dureté et de tendresse, jamais moraliste ou complaisant, le second long-métrage de Nora Twomey est assurément une réussite.

► **PARVANA**, une enfance en Afghanistan. Un film de Nora Twomey, octobre 2018, distribué par Le Pacte.



INTERVIEW

Aldebert

POURQUOI FÊTER LES DIX ANS D'ENFANTILLAGES AVEC UN ALBUM COLLECTIF DE REPRISES ?

Nous voulions surtout éviter le « best off » donc nous avons fait un album anniversaire avec de nouvelles versions de titres piochés dans les quatre albums *Enfantillages*. Nous avons tout réarrangé et invité des artistes avec qui nous voulions travailler pour emmener les titres ailleurs. Je pense à « Du gros son » en version métal avec Dagoba et

Vincent, du groupe Aqmé ou « Pépette » avec Claudio Capéo qui apporte son timbre si particulier. Cela fait revivre les titres.

QU'AIMEZ-VOUS DANS LA CHANSON POUR ENFANTS ?

En termes de création, je me sens hyper libre. Tout ce qui a trait à l'enfance est riche d'imaginaire et d'authenticité. Moi qui suis volage musicalement, je peux aller dans tous les styles, flamenco, rock, hip hop, ballades... Le lien se fait par l'univers et les personnages. Je peux

aussi aborder de nombreux thèmes, légers autour de l'école ou plus délicats comme dans *Aux âmes citoyens*, écrite suite aux attentats. La chanson parodie *La Marseillaise* pour en faire un appel au vivre ensemble plutôt qu'à la guerre. C'est l'un des morceaux repris dans les écoles car beaucoup de classes m'envoient des dessins, des enregistrements. Ce lien avec le public est pour moi très important.

ET VOTRE COLLECTION DE LIVRES ILLUSTRÉS ?

Ce sont des histoires illustrées par Gérald Guerlais et dont j'écris les



BIO

Guillaume Aldebert auteur-compositeur interprète jeune public, a sorti en novembre son 5^e album « Enfantillages ». Il poursuit une tournée anniversaire jusqu'en décembre 2019.

textes à partir des personnages de mon univers. Le livre se clôture par une chanson mais ce n'est pas une déclinaison du titre. Comme en musique, j'essaie

d'apporter quelque chose d'un peu alternatif, un ton plus rock'n'roll, iconoclaste. Des exploitations pédagogiques peuvent être téléchargées pour des prolongements en français, en histoire. J'ai été emploi-jeune et travaillé dans une école, cela m'a construit. PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE GAIFFE

c'est l'augmentation des frais universitaires pour les étudiants non européens. La mesure se nomme « Choose France »... Dans les faits, elle

barre la route de nombreux jeunes étrangers et a généré une forte opposition, dont celle de personnalités qui ont signé une tribune contre ce « mur d'argent ».

Climat : l'affaire du siècle

Les marches pour le climat organisées à l'automne ou encore les deux millions de signatures pour attaquer en justice le gouvernement pour inaction en faveur du climat montrent que les citoyens, eux, sont prêts à se mobiliser.

On ne compte plus les initiatives citoyennes pour tenter d'agir en faveur d'une réelle transition écologique. Une des dernières en date, portée par quatre associations écologiques, a pu réunir près de deux millions de signatures avec l'ambition d'attaquer l'État français en justice pour inaction face au dérèglement climatique. Une action mise en place dans de nombreux pays avec une première victoire aux Pays-Bas où la justice a condamné l'État à prendre des mesures plus ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Ce nombre impressionnant de signatures a déjà contraint le ministre de l'Écologie, François de Rugy, à s'engager à « *répondre point par point* » et à inscrire dans le débat national prévu début 2019 une discussion « *de nos choix collectifs pour se déplacer, se chauffer, se loger* ». Mais le temps de la discussion est révolu, estime Marie Toussaint, présidente de *Notre affaire à tous*, dans une interview accordée à *France 24*. « *Aujourd'hui, la révolte citoyenne veut aller plus loin en obligeant la France à respecter sa propre loi* ». Et ce ne sont pas les piètres résultats de la COP24 qui peuvent susciter de l'espoir pour répondre au dernier rapport du GIEC* qui estime quant à lui qu'il faudrait diviser par deux les émissions d'ici à 2030. « *La maison continue de brûler* » mais la prise de conscience des populations semble aujourd'hui bien supérieure aux actions politiques qui, comme on l'a vu avec les gilets jaunes, passent par des demi-mesures souvent injustes fiscalement. La transition énergétique ne se fera pas en augmentant le prix du diesel pour ceux qui n'ont d'autres moyens pour se déplacer mais bien en obligeant les plus gros pollueurs – 100 entreprises génèrent 71% des gaz à effets de serre – et les gouvernements à investir durablement dans les énergies renouvelables. Cette crise environnementale majeure nécessite une tout autre politique. Elle oblige notamment à un réel développement des transports publics collectifs sur tout le territoire et à un véritable plan d'action pour une alimentation durable s'appuyant sur une agriculture locale et bio.

LAURENT BERNARDI

*Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.



VIDÉO ET PÉTITION
EN LIGNE SUR
www.laffairedusiecle.net



© Netange/NAJA

UN CENTRE FERMÉ pour mineurs, en Essonne.

Réforme de l'ordonnance de 45

La ministre de la Justice a déclaré fin novembre sa volonté de réformer la justice des mineurs. Ce projet s'inscrit dans une réforme plus globale de la justice intégrant déjà des mesures répressives en direction des mineurs comme de nouvelles créations de centres fermés. Mais « la création d'un code de justice pénale des mineurs », annoncée par Nicole Belloubet n'avait pas encore été évoquée. Dans un contexte sécuritaire, il est à craindre une justice plus répressive qu'éducative oubliant son rôle de protection de la jeunesse (lire ci-contre). Jusqu'à aujourd'hui,

l'ordonnance de 1945 constitue le texte de référence fixant les règles et les principes en matière de justice pénale des moins de 21 ans. Proclamant que l'État « entend protéger efficacement les mineurs, et plus particulièrement les mineurs délinquants », elle se fonde sur trois grands principes : la primauté de l'éducatif sur le répressif, la spécialisation de la justice des mineurs (juge et tribunal pour enfants) et une atténuation de peine liée à la minorité. La responsabilité du jeune est observée en fonction de sa maturité – et non d'un âge prédéterminé – et des épreuves qu'il a souvent lui-même subies : précarité sociale, familiale, parcours scolaire chaotique, violences... Le cadre d'intervention repose donc sur une prise en charge éducative assurée par des services spécialisés, les jeunes délinquants étant d'abord considérés comme des êtres en construction. L'ordonnance de 45 a déjà connu une série d'ajustements, qui ont aligné peu à peu la justice des mineurs sur celle des majeurs, s'éloignant de l'esprit initial qui centrait l'intervention judiciaire sur la personne et non sur l'acte et renforçant l'aspect répressif au détriment de la prévention. Nombre d'associations et de syndicats de la justice ou de la jeunesse ont ainsi interpellé la garde des sceaux et appellent à une journée de mobilisation le 15 janvier. MATHILDE BLANCHARD

Migrants : solidarité, égalité et justice

Des milliers de manifestants se sont rassemblés mardi 18 décembre pour la Journée internationale des migrants avec la demande particulière cette année en France de venir au secours des réfugiés en ouvrant les frontières et de régulariser les sans-papiers. Cette journée revêtait une importance particulière en France à l'aune de l'entrée en vigueur progressive de la loi « asile et immigration » qui rendra plus compliquée encore la situation administrative des migrants. Proclamée par l'ONU en 2000, cette journée est l'occasion de rappeler que des centaines de milliers de personnes dans le monde sont privées de leur liberté de circuler et sont

victimes de traitements discriminatoires et inhumains. Alors que le Sea-Watch erre en Méditerranée dans l'attente d'un port pour accoster, la France se dit enfin prête à participer à l'accueil des 32 migrants qui sont à bord. Cependant, les conditions d'accueil sont le plus souvent indignes. Les enfants migrants sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils vivent ainsi dans la précarité et la pauvreté. Leurs droits élémentaires (logement, santé, éducation, sécurité...) sont régulièrement bafoués et il existe encore des villes en France où le droit à la scolarisation n'est pas respecté, comme le rappelait le Défenseur des droits. VIRGINIE SOLUNTO

SONIA OLLIVIER



Éducatrice PJJ, co-secrétaire nationale du SNPES-PJJ-FSU.

1. TROP D'INDULGENCE POUR LES MINEURS ?

Non. C'est une idée répandue mais fausse. La délinquance juvénile n'a pas augmenté depuis 15 ans, or le nombre d'enfants incarcérés n'a jamais été aussi élevé en France. La justice des enfants tend, par un empilage législatif qui la rend chaque fois plus répressive et expéditive, à se rapprocher de plus en plus de celle des majeurs.

2. QUELLES SONT LES CRAINTES ?

Que la réforme consacre encore d'avantage la célérité et la sévérité de la justice actuellement à l'œuvre dans un projet qui échappe à l'indispensable processus démocratique, du fait des ordonnances.

3. QUELLES RÉPONSES POSSIBLES ?

Revenir au principe fondateur de la primauté de l'éducatif en donnant du temps et des moyens aux tribunaux pour enfants et aux équipes éducatives. Une justice protectrice et émancipatrice ne passe pas par des mesures de contraintes ni de privation de liberté mais par la construction d'un lien de confiance suffisamment étayé pour permettre la désistance*.

*arrêt d'un parcours de délinquance

“S'autoriser à être critique”

Dominique Cau-Bareille, lors du colloque du SNUipp-FSU, a expliqué l'importance de se réapproprier la prescription pour garder le sens du métier enseignant.

VOUS ÉVOQUEZ UNE INTENSIFICATION DU TRAVAIL, C'EST-À-DIRE ?

DOMINIQUE CAU-BAREILLE : L'intensification et la complexification du travail, en France comme en Europe, passe par des réformes fréquentes au gré des changements de ministre, neuf en 17 ans. Cela contraint les enseignants à s'engager dans des processus de changements permanents sans qu'aucune validation de la pertinence des réformes n'ait lieu car elles sont le plus souvent pensées en dehors des intéressés. Les programmes sont alourdis, les méthodes pédagogiques de plus en plus contraintes, réduisant l'autonomie et les marges de manœuvre dans l'organisation quotidienne du travail. Les effectifs comme le nombre d'enfants à besoins éducatifs particuliers sont de plus en plus importants, rendant le travail plus difficile, plus coûteux en préparation, en répartition de l'attention, source de tensions et difficultés. Enfin, les évaluations standardisées introduisent une logique comparable de performance qui voudrait rendre les enseignants seuls responsables de la réussite ou de l'échec de leurs élèves.

QUELS IMPACTS SUR LES PE ?

D.C.-B. : Ces transformations du métier participent à une fragilisation globale de la santé des enseignants qui peuvent se traduire par des dépressions et des envies de quitter le métier prématurément alors même qu'ils l'aiment profondément. Cela



aboutit aussi à une lassitude de l'innovation, à des phénomènes d'usure organisationnelle à l'origine d'usure physique et mentale. Lorsque l'on interroge les enseignants, on note des dissonances de plus en plus fortes entre ce qu'ils voudraient faire pour réaliser un travail de qualité et ce que l'institution attend d'eux. Cela ne débouche pas seulement sur une activité empêchée. Beaucoup d'enseignants retravaillent la prescription dans le huis clos de la classe, à la fois

BIO

Dominique Cau-Bareille

Maîtresse de conférences en ergonomie à l'université de Lyon 2, Dominique Cau-Bareille enseigne à l'Institut d'études du travail de Lyon. Elle mène ses recherches au sein du laboratoire Éducation, cultures et politique.

parce qu'elle n'est pas toujours adaptée à la réalité du terrain, mais aussi pour garder le sens du métier, pour dérouler une activité en cohérence avec leur éthique professionnelle, leur expérience... mais souvent avec beaucoup de culpabilité et de façon trop individuelle.

COMMENT SE RÉAPPROPRIER LE MÉTIER POUR MIEUX LE VIVRE ?

D.C.-B. : Il y a plusieurs pistes à explorer. Une première serait pour les enseignants de s'autoriser à être critiques vis-à-vis de la

prescription. Selon une étude que nous avons réalisée en 2016 sur les facteurs qui permettent de bien durer dans le métier enseignant, deux éléments ressortent particulièrement : avoir de la distance à l'égard des discours institutionnels et conserver une autonomie de pensée. C'est-à-dire une posture critique à l'égard de l'institution, d'affirmation de choix personnels et d'un style professionnel. Une seconde piste serait sans doute de créer des espaces réflexifs réguliers au sein des écoles pour pouvoir discuter de ce qui fait problème dans le travail, ce qui fait tension du point de vue des prescriptions et trouver des réponses collectives aux difficultés. L'activité collective peut aider à la prise de décision par la mutualisation des compétences des membres de l'équipe, être un lieu de partage des connaissances, et d'aide à la conceptualisation. Elle est un élément essentiel de santé, de plaisir au travail.

QUELLE PLACE POUR LA FORMATION ?

D.C.-B. : Une troisième piste consisterait à (ré)investir la formation continue comme un lieu de débat sur les évolu-

“Avoir de la distance à l'égard des discours institutionnels et conserver une autonomie de pensée pour durer dans le métier.”

tions du travail, sur les différentes formes de prescriptions, où l'on peut prendre le temps de « penser son travail » avec d'autres. Nous menons actuellement une recherche sur la formation continue au sein du Chantier travail et syndicalisme de l'Institut de recherches de la FSU. Les premiers résultats montrent dans le premier degré une réduction de l'offre de stages de formation continue et un appauvrissement des contenus. Les enseignants souvent s'autocensurent dans la participation à ces stages car ils craignent de ne pas être remplacés dans leur classe. Il y a là une belle bataille syndicale à mener. PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE GAIFFE

Enseignants,
.....
initiatives 



..... POUR VOS

**PROJETS
SCOLAIRES**

les plus fous



*Comme eux proposez
des actions clés en main et sans risque*



Chocolats de Pâques • Fleurs • Brioches • Objets avec les dessins des enfants
Goodies Tendances • Tombolas • Loto • Produits personnalisés
Fêtes des écoles • Gobelets personnalisés

initiatives  : 02 43 14 30 00

**COMME STÉPHANE,
AGENT DU SERVICE PUBLIC,
VENEZ DÉCOUVRIR
NOS SOLUTIONS
D'ASSURANCE AUTO.**

**2 MOIS
OFFERTS***

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO
DU 1^{ER} JANVIER AU 28 FÉVRIER 2019

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*2 mois de cotisation offerts, la 1^{ère} année (hors droit d'entrée, contribution attentats et fonds d'entraide), pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2019. Offre non cumulable avec toute offre en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont disponibles sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.